



4^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES

15 – 19 Septembre 2008, Antananarivo, Madagascar

« À l'action sur les voies migratoires des oiseaux d'eau – revue du passé, vision d'avenir »

**RAPPORT DE LA 4^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES
(MOP4) À L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS
D'AFRIQUE-EURASIE (AEWA),
15 – 19 SEPTEMBRE 2008, ANTANANARIVO, MADAGASCAR**

Point n° 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la session

1. S'exprimant au nom du Ministère malgache de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme, la maître de cérémonies a souhaité la bienvenue aux dignitaires, délégués, observateurs et autres invités, puis a introduit les discours d'ouverture du Secrétaire exécutif de l'AEWA, du Directeur exécutif du PNUE et de son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme.

2. Le Secrétaire exécutif de l'AEWA, M. Bert Lenten, a déclaré être très honoré et heureux d'ouvrir la 4^{ème} session de la Réunion des Parties. Il en a rappelé le thème, « À l'action sur les voies migratoires des oiseaux d'eau – revue du passé, vision d'avenir » et a fait remarquer que pour la première fois, la MOP passerait en revue les accomplissements réalisés depuis la création de l'Accord. Depuis la MOP3 (Sénégal, 2005), l'AEWA a réalisé plusieurs études majeures, dont celle de l'état et des tendances des espèces couvertes par l'Accord. 41 % des 522 espèces dont les tendances sont connues, sont en déclin. Parmi les menaces auxquelles elles sont exposées au cours de leurs migrations annuelles, elles sont exposées à divers dangers, parmi lesquels la perte d'habitats et des menaces émergentes telles que, notamment, le changement climatique. L'avant-projet de *Plan stratégique de l'AEWA 2009-2017*, présenté pour adoption à la MOP4, fournit une vision d'avenir. Si nous sommes en mesure de le mettre en œuvre dans son intégralité, nous pourrions stopper et même inverser ces déclin. Mais seule une augmentation considérable des moyens dont nous disposons pourra permettre d'y parvenir. Madagascar est devenu Partie à l'AEWA il y a dix-huit mois, et dès la MOP3, son gouvernement a clairement exprimé son engagement à l'Accord en offrant d'accueillir la MOP4. Madagascar est mondialement connu comme un point névralgique de la biodiversité, dont les oiseaux d'eau font bien entendu partie. La Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique s'est donné pour but de stopper le déclin de la biodiversité mondiale d'ici à 2010, mais nombreux sont ceux qui doutent de la faisabilité de cet objectif. La MOP4 a offert une chance d'accroître les efforts dans ce sens, notamment en Afrique.

3. Dans une déclaration vidéo, le Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, a souhaité la bienvenue à la MOP4 en notant que Madagascar semblait un pays d'accueil particulièrement approprié en raison des efforts de son Président et de sa population en faveur de la conservation de la biodiversité. La MOP4 est une réunion importante, non seulement pour l'AEWA, mais aussi pour les discussions mondiales sur la façon dont la biodiversité - et notamment les espèces migratrices - peut être conservée, biodiversité qui, à bien des égards, peut servir d'« alerte précoce » pour l'état de l'environnement. Pour permettre aux espèces migratrices de survivre, nous devons entretenir les voies de migration et les conditions offertes tout au long de ces dernières.

La MOP4 a permis d'apporter vision d'avenir et espoir, tant à l'Accord qu'au grand public, non seulement pour l'AEWA, mais aussi dans le contexte plus vaste des Objectifs du Millénaire pour le développement. Assurer la sensibilisation du public et accroître le nombre d'États de l'aire de répartition devenant Parties à l'Accord sont deux éléments clés du succès.

4. Son Excellence Monsieur le Ministre malgache de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme, M. Harison Edmond Randriarimanana, a déclaré que son pays était honoré et fier d'observer que les efforts accomplis au fil des ans étaient reconnus au niveau international à travers la participation de tant de délégués à la MOP4. Il leur a souhaité la bienvenue à Madagascar et dans la ville d'Antananarivo, et a promis que tous les efforts seraient faits pour leur assurer un séjour agréable et leur donner un aperçu des beautés naturelles de son pays. L'initiative de Madagascar d'accueillir la MOP4 vient confirmer son désir de renforcer les efforts en faveur de l'amélioration de la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et témoigner des liens étroits entre Madagascar et les autres Parties à l'AEWA. Accueillir la MOP est en outre pour Madagascar une source de motivation et d'encouragement dans ses efforts pour atteindre ses propres objectifs de développement. En 2003, lors du Congrès mondial sur les parcs de l'UICN, le Président de Madagascar s'est engagé à faire passer la superficie d'aires protégées de 1,7 million à 6 millions d'hectares, conformément à l'objectif de l'UICN (10 % du territoire national). Cet engagement a également été consigné dans le Plan d'action de Madagascar, une entreprise ambitieuse définissant les priorités du pays, y compris la prise en charge de l'environnement, durant la période 2007-2011, dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le développement. Unique en termes de climat, de géographie et de biodiversité biologique, Madagascar est confronté à des problèmes environnementaux de plus en plus alarmants. À Madagascar se trouve une grande partie des principaux corridors de migration des mammifères marins et des oiseaux d'eau. Le pays est fermement déterminé à améliorer la gestion de son patrimoine exceptionnel et il prendra toutes les mesures nécessaires pour appliquer les décisions et les lignes directrices découlant de la MOP.

5. Le Ministre a suggéré qu'une plus grande attention devrait être accordée aux études de la voie de migration africaine et au renforcement de la conservation des oiseaux d'eau, en Afrique comme dans les sous-régions d'Asie. Il espère que l'AEWA aidera au développement d'un réseau plus solide de sites protégés à l'échelle de la voie de migration. Finalement, en déclarant la MOP4 ouverte, il a exprimé ses remerciements à tous ceux qui ont permis à cette réunion d'avoir lieu, et notamment les pays, institutions et organisations qui ont apporté leur soutien financier et technique.

Point n° 2 de l'ordre du jour – Adoption du Règlement intérieur

6. Le Président du Comité permanent de l'AEWA, M. Erasmus Tarimo (Directeur de Wildlife, Ministre des Ressources naturelles et du Tourisme de la République unie de Tanzanie) a transmis les salutations de son pays et a remercié le gouvernement et la population de Madagascar d'accueillir la MOP4. Rappelant ses expériences d'enfant, qui ont été autant de sources d'inspiration pour son propre engagement à la conservation de la faune sauvage, il a souligné la tâche impressionnante que constituent une protection et une gestion efficaces de la vie sauvage, notamment lorsqu'il s'agit d'espèces qui franchissent les frontières. Relever ce défi exige des forums internationaux actifs assurant la traduction des obligations internationales en politiques et actions nationales. À propos du paiement des cotisations, il a noté l'ironie du fait que les pays ayant le plus d'arriérés étaient ceux dont les contributions étaient les plus faibles. Considérant le paiement des cotisations comme une question de principe, le gouvernement de Tanzanie appelle toutes les Parties ayant des arriérés de paiement à s'acquitter rapidement de leur contribution annuelle. Simultanément, il estime important que les Parties qui sont en mesure de le faire, se montrent généreuses et apportent une contribution plus substantielle.

7. Souhaitant aux délégués une réunion productive et un séjour agréable à Madagascar, il a exhorté tous les participants à être actifs et à se montrer tant de bons auditeurs que de bons contributeurs. C'est en effet le seul moyen d'assurer le succès de la MOP.

8. Le Secrétaire exécutif s'est référé au document AEWA/MOP 4.2 *Règlement intérieur*, confirmant que le Règlement est exactement le même que celui adopté lors de la MOP3. Toutefois, suite à certaines exigences de la présente Réunion, deux amendements mineurs ont été proposés pour adoption, à savoir :

Règle 21 : à amender comme suit : « La session ordinaire débute par l'élection du Président et *d'un ou plusieurs Vice-Président(s)*... ».

Règle 25 : à amender comme suit : « Le Président de la session ordinaire précédente, *ou le Président du Comité permanent*, préside la première séance de la session ordinaire jusqu'à... ».

9. L'Égypte a proposé deux amendements supplémentaires, à savoir :

Règle 40, paragraphe 1: à amender comme suit, conformément à l'Article 6 de l'Accord : « ...elles décident en dernier recours à *une majorité des deux tiers des voix* des Parties présentes et votantes... ».

Règle 9, paragraphe d) : à amender comme suit, rappelant les Articles 6, 8 et 9 de l'Accord : « Toute question *portant sur les principes fondamentaux de la mise en œuvre de l'Accord* proposée par une Partie, le Comité permanent, le Comité technique ou le Secrétariat. »

10. La réunion a adopté ces amendements par consensus.

Point n° 3 de l'ordre du jour - Élection des membres du bureau

11. Le Président du Comité permanent a rappelé que conformément à la Règle 21 amendée du Règlement intérieur, un Président et un ou plusieurs Vice-Président(s) devaient être élus.

12. La République de Maurice a proposé Madagascar pour la présidence de la MOP4. Cette proposition a été soutenue par la Suisse et le Mali.

13. La Norvège a proposé le Sénégal, pays d'accueil de la MOP3, en tant que premier Vice-Président. Cette proposition a été soutenue par la Suisse.

14. L'Afrique du Sud a proposé la Suisse en tant que Vice-Président. Cette proposition a été soutenue par la Guinée Equatoriale, la France et d'autres.

15. Le Président et les Vice-Présidents ont été élus par acclamation, puis invités à monter sur le podium pour diriger la réunion.

Point n° 4 de l'ordre du jour – Adoption de l'Ordre du jour

16. Le Président a introduit le document AEWA/MOP 4.3 Rév.2 *Ordre du jour provisoire annoté*.

17. Rappelant les Articles 2, 3 et 4 de l'Accord et les Règles 9 d) et 12 du Règlement intérieur (telles qu'amendées), l'Égypte a proposé la suppression du point n° 21 b) de l'ordre du jour « Possibilité d'inscription de la Vallée du Grand Rift comme site en série du Patrimoine Mondial ». L'Égypte estime ce point sans rapport avec le mandat de l'Accord.

18. Le Mali a demandé des informations supplémentaires sur la région, en notant que le Kenya était susceptible d'expliquer pourquoi celle-ci devrait être ou non nommée pour inscription au Patrimoine Mondial.

19. Le Kenya a demandé clarification des raisons de la suppression proposée de ce point de l'ordre du jour et a souhaité consulter collègues et parties prenantes.

20. Le Président a demandé la formation d'un petit Groupe de travail comprenant l'Égypte, le Kenya, le Président et le Secrétariat, Groupe qui se penchera sur cette question et soumettra ses conclusions à la Réunion.

21. En réponse à une question de la Guinée Equatoriale, le Président a confirmé que le Secrétariat ferait office de Rapporteur pendant la MOP4.

22. Wetlands International a proposé de déplacer le *Rapport sur la mise en œuvre du projet FEM relatif à l'itinéraire de migration d'Afrique-Eurasie*, devant initialement être traité dans la matinée du vendredi 19 Septembre en tant que point n° 29 de l'ordre du jour, et de le traiter dans la matinée du mardi 16 Septembre, après le point n° 15 de l'ordre du jour *Examen de l'implémentation des Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008*, sa présentation étant clairement liée à ce dernier.

23. Cette proposition a été adoptée par consensus.

24. Se référant à la session d'amélioration des compétences de négociation des pays africains anglophones, le Secrétaire exécutif a confirmé qu'un rapport de cette initiative serait fourni dans le cadre du point n° 36 de l'ordre du jour, *Questions diverses*.

25. Notant que l'amendement proposé par l'Égypte serait discuté au sein d'un petit Groupe de travail, le Président a confirmé que l'ordre du jour avait été adopté par consensus, sous réserve de l'incorporation des amendements présentés.

Point n° 5 de l'ordre du jour - Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs et des Comités de session

26. À la suite de l'introduction de ce point de l'ordre du jour par le Président et le Secrétaire exécutif, la France, le Kenya, le Nigeria et la Syrie ont été élus par consensus pour former la Commission de vérification des pouvoirs.

27. Aucun Comité de session n'a été nommé.

Point n° 6 de l'ordre du jour – Admission des observateurs

28. Le Président a introduit le document AEWA/MOP 4.4 *Admission des Observateurs* et a lu la liste des Parties non contractantes, des organisations intergouvernementales, des agences internationales, des organisations non gouvernementales internationales et nationales. Il a invité la Réunion à décider de l'admission des pays et organisations cités.

29. La Côte d'Ivoire a fait remarquer qu'elle avait été omise dans la liste des Parties non contractantes. Le Président a confirmé que cette omission serait rectifiée.

30. La Réunion a décidé par consensus d'admettre à titre d'observateurs tous les pays et organisations figurant dans le document AEWA/MOP 4.4, en ajoutant la Côte d'Ivoire à la liste des Parties non contractantes.

Point n° 7 de l'ordre du jour – Déclarations liminaires

31. Le Président a rappelé que les déclarations écrites des Parties contractantes, des OIG et des ONG seraient incluses dans le rapport final de la Réunion. Les Parties non contractantes désireuses de prendre la parole ont été invitées à faire de brèves déclarations.

32. Les Parties non contractantes suivantes ont exprimé leur intention d'adhérer à l'Accord aussi rapidement que possible et ont fourni des détails sur l'avancement actuel des processus juridiques et administratifs exigés :

- Angola
- Botswana
- Burkina Faso

- Cameroun
- Côte d'Ivoire
- République Démocratique du Congo
- Éthiopie
- Liberia
- Mauritanie
- Maroc
- Somalie
- Swaziland
- Zambie

33. S'exprimant au nom de l'UE et de ses 27 États membres, la France a souligné que de nombreux États membres avaient ratifié l'Accord, comme très récemment l'Italie. L'UE continuera d'encourager les États membres à devenir Parties contractantes s'ils ne l'ont pas encore fait. Les déclarations des Parties non contractantes d'Afrique étaient extrêmement encourageantes. Les délégués ont été invités à participer à une réception donnée par la Présidence française de l'UE mercredi 17 Septembre.

34. L'Union africaine a exprimé sa satisfaction de voir que la plupart des pays d'Afrique étaient déjà Parties contractantes ou en voie de le devenir.

Point n° 8 de l'ordre du jour – Cérémonie de présentation du Prix de l'AEWA

35. Le Secrétariat a rappelé que le Prix de l'AEWA avait été établi en 2005 par le Comité permanent à titre de reconnaissance pour les personnes et organisations ayant apporté des contributions exceptionnelles à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs. Il s'agissait de la deuxième fois que les Prix de l'AEWA étaient décernés. Choisis par le Comité permanent en juin 2008, les lauréats ont été annoncés comme suit sur le site Internet de l'AEWA :

Catégorie individuelle

M. Mark Anderson, Afrique du Sud, en remerciement de son travail en faveur de la conservation des Flamants nains au barrage de Kamfer, Kimberley, Afrique du Sud.

Catégorie institutionnelle

OMPO - Oiseaux Migrateurs du Paléarctique Occidental, en remerciement de son soutien de longue date à l'AEWA.

36. Le Président du Comité permanent a présenté les récipiendaires et leurs Prix aux participants, qui les ont acclamés.

37. M. Mark Anderson et le représentant d'OMPO, M. Guy-Noël Olivier s'exprimant au nom du Président d'OMPO, M. Raymond Pouget, ont prononcé de brèves allocutions, résumant les éléments de leur travail dans le cadre de l'Accord et remerciant l'AEWA de la reconnaissance des efforts réalisés. Tous deux ont attiré l'attention sur l'importance des partenariats innovants dans la prise en main des problèmes que pose la conservation des oiseaux d'eau, tant sur les sites qu'au niveau international.

Point n° 9 de l'ordre du jour. Mise en œuvre de l'Accord et du Plan d'action

38. Le Secrétariat a présenté le document AEWA/MOP 4.5 *Synthèse des informations fournies par les Parties à l'AEWA dans leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre de l'Accord pendant la période triennale 2006–2008*.

39. Le taux de soumission des rapports nationaux a légèrement baissé par rapport à la période triennale précédente, avec 64 % pour l'Aire de répartition de l'Accord dans son ensemble, 50 % pour la région africaine et > 70 % pour l'Eurasie. D'autres rapports nationaux arrivés après la date butoir n'ont pu être inclus dans l'analyse. Le résumé contenu dans le document reflète l'interprétation du Secrétariat, basée sur

38 rapports nationaux de qualité extrêmement variable et a été limité aux sections aisément quantifiables du rapport national. À bien des égards, les études internationales exigées sous le paragraphe 7.4 du Plan d'action ont fourni davantage d'informations contextuelles pour l'établissement des priorités et les prises de décisions par la MOP4. Le nouveau format de rapport en ligne devrait aider à surmonter certaines des difficultés rencontrées.

Point n° 10 de l'ordre du jour - Rapport sur la suppression progressive de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides

40. Le Secrétariat a introduit les documents AEWA/MOP 4.6 Rév. 1 *Synthèse des informations fournies par les Parties à l'AEWA sur la suppression de l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides* et AEWA/MOP 4.7 Rév. 1 *L'élimination de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides*.

41. Le document AEWA/MOP 4.7 Rév. 1 a été produit sur la base des Priorités Internationales de mise en œuvre établies par la MOP3.

Il s'agissait en réalité d'une mise à jour du rapport produit par Wetlands International en 2000, compilé à partir des informations reçues de 78 % des Parties contractantes et de 31 % des Parties non contractantes.

42. L'étude a montré que seuls 18 % des pays avaient totalement interdit l'utilisation de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides. 8 % supplémentaires l'ont partiellement interdite. À ce jour, toutes les interdictions législatives ont trouvé place dans des pays de l'UE et d'Eurasie (non membres de l'UE), et aucune dans des pays d'Afrique.

43. Les principales questions nécessitant toujours d'être abordées incluent la sensibilisation aux préoccupations soulevées par les aspects techniques, la disponibilité et le coût des grenailles alternatives, ainsi que la prise en main de ces problèmes.

44. Le Secrétariat a également étudié 70 articles scientifiques sur le sujet, publiés depuis 2000. Ceux-ci soulignent deux questions majeures, à savoir : (a) les préoccupations relatives à l'empoisonnement par le plomb dans l'environnement ne se limitent pas aux zones humides et aux oiseaux d'eau ; (b) l'utilisation de plombs de pêche est elle aussi une source importante de saturnisme chez les oiseaux d'eau.

45. Les recommandations fondées sur le rapport, qui étaient contenues dans le document 4.7 Rév.1 *L'élimination de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides*, ont servi de base à la rédaction de l'avant-projet de Résolution 4.1 Rév. 1 de l'AEWA, *Suppression progressive de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides*.

46. Finalement, suivant la Résolution 2.2 de l'AEWA, le Secrétariat a distribué un questionnaire aux pays qui ont déjà procédé à une suppression progressive de la grenaille de plomb. La publication d'une brochure sur ce thème, réalisée en coopération avec le Comité technique, est prévue vers la fin 2008.

47. En réponse à une question posée par la France, le Secrétaire exécutif a confirmé que l'avant-projet de Résolution 4.1 serait discuté par le Groupe de travail technique et scientifique le mardi 16 Septembre. Un deuxième Groupe de travail, se consacrant aux questions financières et administratives, se chargera des avant-projets de Résolutions non techniques. Sur la base des conclusions des deux Groupes de travail, les révisions proposées aux avant-projets de Résolutions seront présentées pour examen en session plénière, plus tard au cours de la réunion.

48. L'Ex-République yougoslave de Macédoine a fait remarquer qu'elle importait sa grenaille de plomb de pays européens, et notamment d'États membres de l'UE, et elle a suggéré que l'AEWA étende ses recommandations politiques aux importations et exportations internationales de grenaille de plomb.

49. BirdLife International a été consterné d'entendre que 70 % des pays ayant répondu au questionnaire estimaient ne pas avoir obtenu suffisamment d'informations et de matériel éducatif à ce sujet. La question étant au cœur des discussions depuis plusieurs années, les détails en sont bien connus ; il ne doit pas être très difficile de produire le simple matériel d'information demandé.

50. Le Secrétaire exécutif a rappelé les efforts déjà fournis par l'AEWA pour produire du matériel d'information, mais a reconnu qu'apparemment, dans de nombreux cas, celui-ci n'atteignait pas les groupes cibles. Il sera nécessaire de réaliser de plus grands efforts à cet effet, en étroite coopération avec les organisations de chasseurs telles que la CIC et FACE. Il a demandé à tous les partenaires de l'AEWA de les aider dans cet effort.

51. Le Mali a indiqué que la plupart des chasseurs se trouvaient dans des régions isolées et que pour les contacter et les informer, des moyens spéciaux seraient nécessaires. Un Groupe spécial pourrait être établi pour travailler avec le Secrétariat à la prise en main de cette question.

52. La Tunisie a souligné la nécessité d'un dialogue constructif avec les chasseurs, notamment pour les informer et les convaincre que le remplacement de la grenaille de plomb est faisable.

53. OMPO a rappelé aux délégués que le Comité technique avait réalisé beaucoup de travail afin de fournir des avis et des informations à la Réunion des Parties contractantes concernant la nécessité d'introduire des alternatives à la grenaille de plomb. Il est vrai que les choses n'avancent pas très vite en direction d'une suppression progressive de la grenaille de plomb et que l'échec à éliminer cette dernière des zones humides pourrait résulter dans son interdiction complète. L'AEWA devrait adopter une approche plus stricte de cette question, dans l'intérêt des oiseaux et donc également des chasseurs.

54. BASC a noté le besoin de considérer la question dans le contexte de la législation contrôlant l'utilisation et le dépôt de plomb ailleurs dans l'environnement et la chaîne alimentaire, par exemple dans le contexte de la Directive-Cadre sur l'Eau de l'UE. Ce type de législation influencera finalement la détermination de l'avenir de la grenaille de plomb, qui semble devenir de plus en plus court.

55. Le Secrétaire exécutif a rappelé la nécessité de faire une distinction entre l'Afrique et l'Europe en ce qui concerne le degré d'organisation et de dispersion des chasseurs. En Afrique, la disponibilité et le coût des substituts de la grenaille de plomb constituent un problème majeur. La motivation à changer n'est pas forte et beaucoup d'informations erronées circulent – par exemple en ce qui concerne l'endommagement des fusils par les grenailles de remplacement. L'AEWA essaye de travailler avec des fabricants d'armes, des chasseurs et des législateurs. Bien qu'il semble improbable que le problème soit résolu dans les 10 prochaines années, des progrès ont été réalisés et cette étude a été un bon moyen de considérer tant la situation actuelle que ce qui doit être fait.

56. Le représentant du Burkina Faso a noté que de nombreux chasseurs européens se rendent dans son pays. Ils savent que la grenaille de plomb est interdite dans leur propre pays et qu'ils devraient également utiliser des munitions non toxiques au Burkina Faso. Toutefois ces dernières ne sont pas en vente au Burkina et elles ne sont pas demandées au niveau national. Il serait bon de solutionner ce problème.

Point n° 11 de l'ordre du jour – Études internationales

11 a. État de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord

57. Le Secrétariat a présenté les documents AEWA/MOP 4.8 *Rapport sur l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs dans la zone de l'Accord, 4^{ème} édition* et AEWA/Rés. 4.2 *Répondre au besoin de progression des connaissances relatives à l'état de certaines populations d'oiseaux d'eau et aux facteurs conduisant à leur déclin.*

58. Le rapport contenu dans le document 4.8 constitue l'une des sept études internationales requises aux termes du paragraphe 7.4 du Plan d'action de l'AEWA. Tout comme les éditions précédentes, cette édition a été préparée par Wetlands International, grâce à l'appui financier d'une petite subvention allouée par la Commission européenne. Le Comité technique ayant été chargé de proposer une nouvelle structure pour cette édition, deux nouveaux éléments ont été introduits, à savoir : un Indice de la Liste Rouge préparé par BirdLife International et une analyse des tendances des populations d'oiseaux d'eau en Europe de 1974 à 2005, compilée à partir des données du Recensement international des oiseaux d'eau.

59. Les principales conclusions sont les suivantes :

- Des estimations sont à présent disponibles pour 98 % des 522 populations de l'AEWA, mais un grand nombre d'entre elles sont d'une qualité insuffisante, notamment dans les sous-régions d'Asie, d'Afrique subsaharienne et d'Europe de l'Est.
- Les estimations des tendances sont disponibles pour 71 % des populations.
- Les estimations de populations et de tendances sont meilleures d'un point de vue quantitatif et qualitatif en Europe du Nord et de l'Ouest, où des programmes de surveillance ont été mis en place il y a longtemps.
- Entre la 1^{ère} (1999) et la 4^{ème} édition, le pourcentage des populations dont les tendances sont connues sont passées de 59 à 71 %.
- Au niveau des sous-régions, c'est en Asie que les connaissances relatives aux tendances des populations sont les plus insuffisantes.
- Le nombre de populations en déclin est resté à peu près identique, mais le nombre de populations en augmentation a baissé. C'est en Asie qu'il existe le taux le plus élevé de populations en déclin, ce nombre étant cinq fois plus élevé que celui des populations en augmentation.
- Sur les 22 familles couvertes par l'AEWA, il y en a 11 dont 50 % ou plus des populations sont en déclin, 7 dont 35 à 100 % des populations ont des tendances inconnues et 4 qui appartiennent à ces deux groupes.
- L'Indice de la Liste rouge préparé par BirdLife International (autorité officielle en matière des oiseaux à inscrire à la Liste rouge de l'UICN) montre que les espèces couvertes par l'AEWA sont globalement moins menacées que l'ensemble des espèces, mais que leur état de conservation s'est plus rapidement détérioré entre 1988 et 2008 (bien que ce déclin se soit stabilisé au cours de ces quatre dernières années). Néanmoins, un nombre relativement élevé d'espèces et de populations couvertes par l'AEWA sont inscrites à la Liste rouge : 16 % des espèces et 12 % des populations. 17 espèces sont quasi menacées, 12 vulnérables, 5 en danger et 4 en danger critique d'extinction (le Courlis à bec grêle, la Grue de Sibérie, l'Ibis chauve et le Vanneau sociable).
- L'un des messages essentiels est que même si notre aptitude à décrire les états de conservation et les tendances de population ne cesse de progresser, notre capacité à les expliquer demeure très limitée, ce qui entrave considérablement la réussite de la mise en œuvre des mesures de conservation.

60. Le Rapport sur l'état de conservation a identifié un certain nombre d'activités prioritaires futures, notamment :

- Une meilleure surveillance – tout particulièrement par le biais du renforcement du Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) dont la couverture des sites doit être étendue à tous les pays et à toutes les périodes de l'année. Des études spéciales sont également nécessaires pour des espèces qui ne sont pas couvertes par la méthodologie de l'IWC.
- Une coordination internationale de la surveillance de la productivité et de la mortalité.
- Une meilleure compréhension des migrations et des mouvements s'appuyant sur l'analyse des données de baguage existantes, l'amélioration des programmes de baguage (tout spécialement en Afrique) et l'utilisation de la télémétrie par satellite pour des espèces sélectionnées.
- Une meilleure connaissance des causes des changements intervenus dans l'état de conservation et les tendances de population des oiseaux d'eau, par exemple au moyen de l'étude de la littérature spécialisée, des analyses de l'utilisation de l'habitat, de la télémétrie par satellite, des recherches portant sur les populations déclinant ou bien augmentant rapidement.
- Ces différents points exigent un développement de la capacité et des ressources.

61. Au nom de l'Union européenne, la Commission européenne a accueilli très favorablement ce Rapport, précisant qu'elle avait été très heureuse de contribuer financièrement à sa réalisation. Il représente en effet un aspect essentiel de la mise en œuvre de l'Accord et sert à documenter de nombreuses décisions importantes. Un grand nombre d'informations détaillées pourraient être résumées sous forme de volet utile d'indicateurs de progrès ou d'absence de progrès dans la conservation des oiseaux d'eau, dans toute la zone de l'Accord. L'Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs mis en place en Europe est un exemple de type de

mécanisme qui pourrait être développé aux niveaux de la zone de l'Accord et des sous-régions en tant qu'instrument efficace de communication avec les décideurs. Il serait judicieux que les futures éditions du Rapport soient publiées plus tôt au cours du cycle triennal afin que la MOP puisse traiter ses conclusions le plus efficacement possible.

62. Birdlife International a attiré l'attention sur le lancement d'une nouvelle initiative en faveur du Courlis à bec grêle. Une réunion du Groupe directeur est prévue pour cet automne ou le début de l'hiver prochain, et les pays de la Méditerranée et de l'Europe de l'Est sont exhortés à coopérer dans toute la mesure du possible au travail réalisé par ce Groupe.

63. Le Secrétariat a noté que les conclusions et les recommandations du Rapport avaient servi à rédiger l'avant-projet de Résolution 4.2 qui sera discutée par le Groupe de travail technique et scientifique.

64. Le Secrétaire exécutif a confirmé le projet de réalisation d'une brochure intitulée « 10 messages clés à l'attention des décideurs » issue du Rapport sur l'état de conservation.

65. Wetlands International a noté que cette étude a abouti à des recommandations de changements de statut de certaines espèces du Plan d'action de l'AEWA (avant-projet de Résolution 4.11). Concernant la proposition d'une remise avancée du Rapport durant la période triennale, le fait que de nombreuses recommandations de changements de statut n'ont toujours pas été abordées par le Comité technique et n'apparaissent donc pas dans l'avant-projet de Résolution n'a pas été abordé. Ceci s'explique par les limitations des sources d'information utilisées, limitations se justifiant à leur tour par le manque chronique de ressources du Recensement international des oiseaux d'eau. Au cours des dernières années, un financement annuel d'environ 50 000 €a seulement permis d'engager un employé à plein temps, ce qui est loin de suffire, ne serait-ce qu'à la réalisation du programme de surveillance mondial le plus réduit. L'analyse et la communication de données dans de très courts délais sont donc tributaires du financement du projet. Le manque de ressources demeure un problème important en dépit des fonds supplémentaires issus du projet WOW et aux activités liées à l'Influenza aviaire. Wetlands International a recommandé la discussion de cette question au sein des deux Groupes de travail de la MOP4.

11 b. Législations de la chasse et du commerce

66. Le Secrétariat a présenté les documents AEWA/MOP 4.9 *Étude des législations de la chasse et du commerce des espèces figurant à l'Annexe 2 de l'AEWA* et AEWA/Rés. 4.3 *Législations sur la chasse et le commerce*.

67. Le document 4.9, l'une des sept études internationales requises aux termes du paragraphe 7.4 du Plan d'action de l'AEWA, a servi de base pour l'avant-projet de la Résolution 4.3 qui sera discuté par le Groupe de travail technique et scientifique.

68. Les recommandations du document 4.9 peuvent se résumer comme suit :

- Améliorer la mise en œuvre de l'AEWA
- Encourager des mesures de mise en application plus rigoureuses
- Charger le Comité technique d'examiner les paragraphes pertinents du Plans d'action de l'AEWA et d'identifier les lacunes en termes des connaissances et
- Charger le Secrétariat de l'organisation d'ateliers.

11 c. Stade de préparation et de mise en œuvre des Plans d'action par espèce

69. Le Secrétariat a présenté le document AEWA/MOP 4.10 *Étude sur le stade de préparation et de mise en œuvre des Plans d'action par espèce*.

70. Il s'agit de l'une des sept études internationales requises aux termes du paragraphe 7.4 du Plan d'action de l'AEWA présentée pour la première fois à la MOP. Les informations sont issues des questionnaires distribués aux États de l'aire de répartition. Le taux moyen de réponse n'a été que de 18 %, ce qui ne constitue pas une base très solide pour tirer des conclusions. Pour certaines espèces, aucun questionnaire n'a été renvoyé.

71. Cette étude couvre 15 Plans d'action par espèce (SSAP), dont 7 avaient été adoptés en 1996, avant l'entrée en vigueur de l'AEWA (Bernache à cou roux, Oie naine, Sarcelle marbrée, Pélican frisé, Cormoran pygmée, Courlis à bec grêle et Goéland d'Audouin), 3 SSAP ont été approuvés en 2002, lors de la MOP2 (Glaréole à ailes noires, Vanneau sociable et Bécassine double) et 5 l'ont été lors de la MOP3 (Bernache à ventre pâle, Fuligule nyroca, Érismaure à tête blanche, Ibis chauve et Râle des genêts).

72. Dans le premier groupe, si le statut de conservation du Cormoran pygmée et du Goéland d'Audouin a connu une amélioration, les autres espèces ne s'en tirent pas trop bien, notamment la Bernache à cou roux qui connaît un déclin trois fois plus élevé sans que l'on en connaisse la raison.

73. Concernant le second groupe, des progrès notables ont été enregistrés au niveau des SSAP du Vanneau sociable et de la Glaréole à ailes noires, mais aucune action n'a été entreprise pour la Bécassine double.

74. Dans le troisième groupe, la mise en œuvre était encore trop récente pour parler de véritables résultats, bien que la population de Bernache à ventre pâle ait déjà montré une augmentation significative. Différentes actions, d'intensité toutefois diverse, ont été entreprises pour les quatre autres espèces.

75. Partout, le niveau de mise en œuvre est fortement lié à l'appartenance à l'Europe et plus spécialement à l'Union européenne, du fait : (a) de législations rigoureuses, (b) de solides mécanismes de financement – le programme LIFE et (c) de la haute priorité accordée à la biodiversité, contrairement au pays en développement ou en transition économique dans lesquels les priorités sont différentes.

76. D'autres facteurs incluent la distribution des espèces (ampleur et degré de restriction), la présence d'organisations ou de groupes de personnes engagées dans l'action ainsi que le degré de coopération entre les gouvernements et les ONG.

77. Au niveau des autres initiatives élaborant et mettant en œuvre des SSAP (ou des plans similaires), la coopération est bien établie avec la CMS, la Convention de Bern et l'UE et en cours de développement avec la CAFF et la Convention de Barcelone et elle se profile avec la Convention d'Abidjan, la Convention de Nairobi et des Conventions marines régionales. Parmi les ONG, des partenariats étaient en place avec BirdLife International, Wetlands International et le WWT, tandis que l'on compte au titre de partenaires potentiels WWF et Conservation International.

78. L'étude recommandait entre autres de :

- Veiller à ce que l'UE maintienne les SSAP en tant que référence pour le financement du programme LIFE
- Promouvoir les SSAP en tant que référence pour les donateurs internationaux
- Continuer à concentrer les efforts de mise en œuvre sur le principe des pays clés de l'aire de répartition pour chaque espèce
- Considérer le développement de SSAP nationaux comme une opportunité d'intensifier la coopération entre les gouvernements et les ONG
- Poursuivre la coopération efficace en cours entre les gouvernements et les ONG
- Mettre en place et/ou renforcer les Groupes de travail internationaux par espèce
- Explorer les possibilités de coopération entre l'AEWA et les autres instruments internationaux
- Essayer de faire participer s'il y a lieu le WWF et la CI à mise en œuvre des SSAP.

79. BirdLife International a précisé que des négociations étaient en cours pour qu'il devienne coordinateur du SSAP pour l'Ibis chauve. Le Groupe international consultatif pour l'Ibis chauve (IAGNBI) ayant déjà réalisé un travail très appréciable, on espère qu'il voudra bien fournir des conseils et des informations dans le cadre du nouveau SSAP.

80. Le Maroc a indiqué qu'un Plan d'action national pour l'Ibis chauve était en préparation avec les organisations concernées. Un atelier, organisé en janvier 2008, a conduit à la mise en place du programme Vision et Objectifs. Un Groupe de travail restreint a été mis en place afin de préparer un Plan d'action dont l'avant-projet devrait être rédigé avant la fin de l'année.

81. Le représentant d'OMPO a fait observer que les membres du Comité technique ne seraient probablement pas surpris de l'entendre souligner à nouveau l'omission de deux éléments clés, à savoir : (a) une analyse des données de baguage existantes et (b) une analyse génétique. L'avant-projet d'un SSAP doit donner des informations très détaillées, et comment cela est-il possible sans données relatives au baguage ou à la génétique ?

11 d. Projets de rétablissement

82. Le Secrétariat a présenté les documents suivants :

AEWA/MOP 4.11 Étude sur les rétablissements d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord et AEWA/Rés. 4.4 Développement de bonnes pratiques pour la conservation des oiseaux d'eau menacés par le biais d'un plan d'action et de rétablissements

83. Le Secrétariat a fait remarquer qu'il s'agissait à nouveau de l'une des sept études internationales requises aux termes du paragraphe 7.4 du Plan d'action de l'AEWA. Cette étude, préparée par le Wildfowl & Wetlands Trust (WWT) du Royaume-Uni, était présentée pour la première fois à la MOP. Certaines informations étaient issues des questionnaires remplis par les États de l'aire de répartition, mais des informations provenant d'autres sources avaient été également utilisées.

84. Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- 6 espèces ont fait l'objet d'un SSAP suggérant le rétablissement comme l'une des mesures possibles (il n'y a que pour l'Érismature maccoa que l'action en faveur du rétablissement ne s'était pas concrétisée)
- La plupart de ces rétablissements ne sont pas parvenus à mettre en place des populations viables
- Des taux de réussites variables ont été obtenus pour certaines espèces, par exemple le Rôle des genêts
- Sur les 59 autres initiatives étudiées, 15 comprenaient des dispositions de rétablissement
- Le niveau de détails fournis et d'exhaustivité était très divers - surtout au niveau des SSAP.

85. De plus :

- Une base de méta-données a été mise en place sur cette question.
- La conformité de 14 projets de rétablissement aux Lignes directrices de l'UICN a été évaluée ; cette conformité allait de 23 % (pour l'Érismature à tête blanche en Hongrie) à 88 % (pour le Rôle des genêts au Royaume-Uni). Seuls trois projets sont considérés comme réussis : Le Rôle des genêts au Royaume-Uni, la Cigogne blanche aux Pays-Bas et l'Érismature à tête blanche en Espagne. Il existe une corrélation positive entre la conformité aux Lignes directrices de l'UICN et la réussite éventuelle des projets de rétablissement : plus les Lignes directrices ont été étroitement observées plus le projet de rétablissement s'est montré réussi.
- Les facteurs influant sur cette réussite comprennent : la réalisation d'une étude de faisabilité détaillée, l'acclimatation des oiseaux à leurs zones de lâcher, l'existence d'un habitat de bonne qualité dans lequel les causes initiales du déclin de l'espèce ont été éliminées ou suffisamment réduites, un soutien financier et politique à long terme ainsi que l'identification d'indicateurs de réussite à court et à long termes permettant de mesurer les progrès accomplis.

86. À partir de ces conclusions, le rapport fait un certain nombre de recommandations, qui constituent la base de l'avant-projet de Résolution 4.4.

87. Faisant référence à toutes les études présentées au point n° 11 de l'ordre du jour, le représentant de la Guinée Equatoriale a noté la lourde charge que la mise en œuvre de toutes les conclusions et recommandations représenterait pour les correspondants de l'AEWA. Une amélioration des conditions de travail des correspondants serait donc nécessaire.

88. Le représentant de la Suisse a indiqué que la Cigogne blanche avait également été réintroduite avec succès dans son pays et que la population reproductrice continuait d'augmenter. Des efforts destinés à

permettre l'augmentation de la population d'Europe occidentale ont également été effectués par d'autres États de l'aire de répartition.

11 e. État de conservation des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes introduites

89. Le Secrétariat a présenté les documents AEWA/MOP 4.12 *Étude sur l'état des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes introduites et de leurs hybrides*, 2^{ème} édition et AEWA/Rés. 4.5 *Espèces d'oiseaux d'eau non indigènes introduites dans la zone de l'Accord*.

90. Le Secrétariat a noté que le document AEWA/MOP 4.12 était une mise à jour 2007 de l'étude précédemment présentée à la MOP1 en 1999. Il s'agit de l'une des sept études internationales requises aux termes du paragraphe 7.4 du Plan d'action de l'AEWA et elle a été préparée par le British Trust for Ornithology (BTO), sur la base des questionnaires envoyés au États de l'aire de répartition. Le taux de questionnaires renvoyés était encourageant (77 %).

91. Les conclusions qui en ont été tirées sont les suivantes :

- Dans la zone de l'Accord, 32 espèces d'oiseaux d'eau non indigènes ont été introduites, et au cours de ces 20 dernières années, elles se sont reproduites plus de cinq fois. Les populations de près de 50 % de ces espèces sont en augmentation. Seule une population est en déclin, suite à une intervention de l'homme
- 27 espèces d'oiseaux d'eau non indigènes se seraient reproduites d'une à cinq fois, ou leur reproduction a été pressentie sans être confirmée
- Les espèces concernées appartiennent principalement à la famille des Anatidae et la plupart des espèces non indigènes ont été introduites en Europe du Nord et de l'Ouest.
- Dans tous les cas d'introduction examinés, aucune consultation n'a trouvé place avant d'y procéder
- L'hybridation avec des espèces indigènes est connue ou pressentie pour 18 espèces non indigènes introduites. Il s'agit principalement de cas rares mais toutefois significatifs dans le cas du Canard colvert s'hybridant avec le Canard à bec jaune et le Canard de Meller, et l'Érismature rousse s'hybridant avec l'Érismature à tête blanche
- Les impacts directs incluent : l'exclusion ou l'agression compétitive, l'eutrophisation des plans d'eau (sept espèces), l'endommagement des habitats naturels/semi-naturels habitats (six espèces), l'endommagement des récoltes (trois espèces), la prédation des œufs ou des oisillons des espèces indigènes (une espèce)
- Les effets indirects comprennent l'empêchement d'une surveillance précise des oiseaux naturellement présents de la même espèce
- Au moins 17 espèces ont établi dans la zone de l'Accord des populations autosuffisantes qui sont en augmentation, dont 3 rapidement (Oie cendrée, Bernache du Canada, Oie d'Égypte). L'une des 17 espèces (Ibis sacré) est jusqu'ici localisée mais elle est en telle augmentation qu'elle pourrait devenir une espèce très répandue
- Parmi les 57 pays ayant répondu aux questions sur la législation, 54 % ont fait état d'une législation mise en place, souvent durant les 20 dernières années ; les introductions effectuées par le passé ne sont donc souvent pas illégales, ayant trouvé place avant qu'une législation ne soit en place. En outre, bien souvent, la législation n'est pas assez stricte ou n'est pas assez vigoureusement appliquée
- Plusieurs programmes de contrôle ont été mis en œuvre pour un nombre restreint d'espèces et avec un succès limité
- Les éradications les plus complètes ont trouvé place en Autriche (Cygne noir) et en Islande (Érismature rousse)
- Les programmes locaux de contrôle ont peu d'effet au niveau général
- Au Royaume-Uni, un programme d'éradication à grande échelle mais coûteux présente de forts signes de réussite et l'espèce est également pratiquement éliminée en Espagne
- Les obstacles à la résolution des problèmes incluent : l'opposition du public due au manque de sensibilisation, la mauvaise connaissance des tailles et des tendances des populations, les fonds limités disponibles pour cette question, le manque de mécanismes pour éviter les introductions d'espèces non indigènes dans de nombreux pays, le peu de compréhension de l'amplitude et de l'importance des impacts, et le fait que dans certains cas, la législation visant à protéger les espèces d'oiseaux indigènes peuvent également couvrir les espèces non indigènes.

92. Les recommandations issues de ces conclusions sont incluses dans l'avant-projet de Résolution 4.5, qui sera discuté par le Groupe de travail technique et scientifique.

93. Le Mali a souligné l'importance de la prise en compte du contexte socio-économique, par exemple lorsque des communautés locales élèvent et lâchent des oiseaux afin de s'assurer des moyens de subsistance.

94. L'Allemagne s'est interrogée sur la sagesse et la faisabilité d'une surveillance étroite des collections avicoles, mettant en avant l'énorme effort administratif à produire pour des avantages limités.

95. Le Royaume-Uni a fait référence au lien Internet¹ contenu dans son Rapport national, lien qui permet d'accéder aux informations les plus récentes portant sur le programme de contrôle de l'Érismature rousse. Ce programme s'est assorti d'une campagne de sensibilisation considérée comme cruciale pour obtenir la compréhension du grand public. Le principal enseignement tiré de l'expérience acquise était qu'il est plus efficace et meilleur marché d'entreprendre le contrôle dans un premier temps, avant que les populations ne soient établies.

96. La Guinée Equatoriale a exhorté à la coordination avec la CITES, parmi les organismes concernés par cette question.

97. L'Union africaine a souligné les risques de nouvelles introductions, compte tenu des problèmes déjà constatés que peuvent poser certaines espèces non indigènes.

98. La France a assuré que ses efforts nationaux mis en œuvre pour contrôler l'Érismature rousse seraient poursuivis et renforcés. Il est nécessaire que l'avant-projet de Résolution reconnaisse le rôle que peuvent jouer les chasseurs dans le contrôle des espèces non indigènes. Le Rapport de la MOP devrait souligner les conclusions de cette étude.

99. La Tunisie a souligné le besoin de renforcer les approches participatives/communautaires qui semblent souvent être négligées au profit d'approches plus techniques ou scientifiques. Les communautés peuvent être une riche source d'informations que les Rapports nationaux n'offriront peut-être pas.

100. L'OMPO a soulevé la question du manque de cohérence entre le fait que les populations introduites de certaines espèces (par ex. l'Oie cendrée et la Bernache du Canada) qui ont été classées comme Vulnérables par l'UICN en raison de leurs très petits nombres, et le risque qui en découle d'avoir une classification UICN qui ne correspond pas aux objectifs de l'avant-projet de Résolution.

101. La Norvège a observé que les contrôles basés sur la chasse ne suffiraient pas à eux seuls à résoudre le problème. Il serait plus efficace de mettre en place des interdictions nationales d'introduction d'espèces non indigènes, assorties d'une documentation solide sur les effets des introductions sur la vie sauvage indigène ainsi que d'efforts de sensibilisation des détenteurs d'oiseaux. Cette approche est suivie en Norvège.

Point n° 12 de l'ordre du jour – Mise en place d'un groupe d'évaluation de la mise en œuvre

102. Le Secrétaire exécutif a introduit le document AEWA/Rés. 4.6 *Mise en place d'un groupe d'évaluation de la mise en œuvre*.

103. Il a noté que les rapports techniques présentés à la 2^{ème} session plénière, le 15 Septembre, au point n° 11 de l'ordre du jour, avaient préalablement été révisés par le Comité technique. Toutefois, il était à présent souhaitable d'établir un Groupe d'évaluation de la mise en œuvre sous l'égide du Comité permanent. L'avant-projet de Résolution expose les fonctions proposées pour ce Groupe. L'accent sera mis sur la coordination avec les autres mécanismes internationaux importants, afin d'éviter tout chevauchement ou duplication.

¹ http://www.nonnativespecies.org/Ruddy_Duck/index.cfm

104. S'exprimant au nom de l'UE et de ses 27 États membres, la France a estimé que les commentaires du Secrétaire exécutif allaient dans le bon sens. L'UE estime qu'il ne serait ni efficace ni économique de mettre en place un nouvel organe subsidiaire et que le Comité permanent devrait en effet être chargé du Groupe d'évaluation. Il serait utile de contrôler avec des experts juridiques que la MOP est bien mandatée pour accroître le rôle du Comité permanent à cet effet. L'UE était heureuse de constater que l'accent serait mis sur la coopération avec les autres organisations et le soin d'éviter les duplications. Les amendements à l'avant-projet de Résolution seront présentés au cours des sessions du Groupe de travail.

105. Le Secrétaire exécutif a confirmé qu'il était certain qu'il n'y aurait pas d'obstacle juridique à l'extension du mandat du Comité permanent, mais qu'il consulterait ses collègues du PNUE à ce sujet.

Point n° 13 de l'ordre du jour – Cérémonie officielle d'ouverture

106. La Cérémonie officielle d'ouverture, sous l'égide de son Excellence Monsieur le Ministre malgache de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme, s'est déroulée à l'Hôtel Carlton d'Antananarivo, dans la soirée du lundi 15 Septembre 2008.

Point de l'ordre du jour supplémentaire: Révision de l'ordre du jour

107. Le Vice-Président sénégalais a présidé les deux sessions plénières du 16 Septembre.

108. Le Secrétaire exécutif a introduit une version actualisée de l'ordre du jour, AEWA/MOP 4.3 Rév. 3. Il a fait savoir que de longues discussions s'étaient tenues avec l'Égypte et d'autres délégations africaines à propos du point n° 22 b) de l'ordre du jour, dont le titre a été modifié comme suit : *Renforcement des capacités de conservation des oiseaux d'eau et des zones humides en Afrique (avant-projet de Résolution AEWA 4.9 Rév. 1)*. D'autres amendements reflètent simplement des changements mineurs convenus durant la 1^{ère} session plénière.

109. La Réunion a approuvé l'ordre du jour révisé par consensus.

Point n° 14 de l'ordre du jour - Rapports du :

a) Comité permanent

110. Le Président du Comité permanent a introduit le document AEWA/MOP 4.13 *Rapport du Comité permanent*. Il a rappelé le mandat et la composition du Comité permanent, et a indiqué que ce dernier s'était réuni deux fois depuis la MOP3, des contraintes financières ayant empêché de se réunir en 2007. Le Comité permanent a fortement recommandé de reconsidérer les actuels arrangements passés pour la couverture des frais de voyage et de séjour des délégués éligibles aux indemnités.

111. Le Comité permanent a pris note des efforts du Secrétariat pour assurer que la situation financière de l'Accord demeure saine, bien qu'il soit question d'un sérieux manque de fonds dans certains domaines, et notamment d'un déficit de 1 million € au niveau du Projet PNUE-FEM Wings Over Wetlands (WOW).

112. D'autres questions majeures dont s'est chargé le Comité permanent au cours de la période triennale incluent le lancement de la Journée Mondiale des Oiseaux d'eau Migrateurs, le Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, la Stratégie de Communication et le développement du Plan stratégique.

113. Le Secrétaire exécutif a suggéré que le Président du Comité permanent convoque des consultations régionales informelles pour la nomination des candidats à l'élection au nouveau Comité permanent, qui sera constitué à la fin de la MOP.

b) Comité technique

114. Le Président du Comité technique (TC) de l'AEWA, M. Yousoof Mungroo (Maurice), a présenté le document AEWA/MOP 4.14, *Rapport du Comité technique*. Il a décrit les activités du Comité technique pour mettre en œuvre son plan de travail pour la période triennale 2006-2008, ainsi que les résultats obtenus. Deux réunions se sont tenues, l'une en octobre 2006 et l'autre en mars 2008, au cours de laquelle tous les documents destinés à la MOP4 ont été finalisés. Le plan de travail 2006-2008 du Comité technique a été rédigé par le Secrétariat conformément aux décisions de la MOP3. Onze tâches différentes ont été prises en main par l'un des dix Groupes de travail. Dix de ces onze tâches ont été entièrement réalisées et la dernière a été reportée à la prochaine période triennale en raison du manque de fonds. En préparation de la MOP4, le Comité technique a produit 12 Résolutions et révisés 13 autres documents (SSAP, Priorités internationales de mise en œuvre, autres rapports et études).

115. OMPO regrette profondément le sévère manque de fonds dont souffre l'AEWA, qui a également été clairement souligné par les rapports des Comités permanent et technique. Si l'AEWA désire être plus efficace, ce manque de fonds chronique doit cesser. L'AEWA est un Accord important et dynamique, et tous les moyens potentiels de financement, gouvernementaux comme privés, doivent être examinés.

116. Le Congo s'est déclaré d'accord avec OMPO et a soulevé la question du manque de fonds pour la traduction complète de tous les documents en français et la mise à disposition d'interprètes. Actuellement, les Parties francophones sont dans l'impossibilité de participer pleinement à l'Accord, ce qui est un sérieux problème.

117. BirdLife International a noté que du fait des limitations budgétaires, une grande partie du travail du Comité technique devait être réalisé par correspondance, ce qui était difficile pour tous les membres, compte tenu du volume considérable de documents et du peu de temps généralement imparti. Dans le budget de la prochaine période triennale, des fonds devront être réservés pour un nombre suffisant de réunions, en mettant le moins possible l'accent sur les contributions volontaires pour leur financement.

118. Le Mali a souligné les difficultés rencontrées par les correspondants nationaux dans la mise en œuvre de leurs responsabilités sous l'Accord et a demandé s'il était possible de recevoir de l'assistance.

119. Répondant au point soulevé, le Secrétaire exécutif a déclaré que le Secrétariat avait pieds et poings liés, puisqu'il ne disposait pas des moyens financiers permettant d'organiser plus de deux réunions des organes subsidiaires par période triennale, de traduire davantage de documents ou d'engager des interprètes. Il a noté que l'organe subsidiaire scientifique de la Convention de Ramsar – son Groupe d'évaluation scientifique et technique – fonctionnait en anglais seulement. Néanmoins, ce n'était pas une question de volonté, mais de ressources. Le Secrétariat serait ravi de faire davantage si les Parties lui en fournissaient les moyens. Si ce genre de coûts était inclus au budget principal, ceci donnerait lieu à une augmentation budgétaire d'au moins 50 %.

c) Dépositaire

120. Le représentant des Pays-Bas, s'exprimant au nom du Dépositaire de l'Accord, a introduit le document AEWA/MOP 4.15, *Rapport du Dépositaire*, donnant une vue d'ensemble de la situation actuelle de l'Accord.

121. Il a noté que l'Accord avait à présent été ratifié par 62 pays et serait en vigueur dans le 62^{ème} d'entre eux (l'Estonie) au 1^{er} novembre. Depuis la MOP3, il y a eu 10 nouvelles ratifications, y compris celle de Madagascar en 2007. Parmi elles, la seule réserve émise était celle de l'Estonie et concernait la suppression de la grenaille de plomb, dont l'Estonie avait fixé la date à 2013. Finalement, le Dépositaire a noté les déclarations encourageantes faites par 13 pays au cours de la 1^{ère} session plénière à propos de leurs préparatifs à l'accession à l'Accord. La couverture est cependant loin d'être homogène surtout dans les parties orientales de l'Eurasie.

122. Le Secrétaire exécutif appelle toutes les Parties à promouvoir l'Accord auprès de leurs voisins et collègues des régions.

d) Secrétariat

123. Le Secrétaire exécutif a introduit le document AEWA/MOP 4.16 *Rapport du Secrétariat*. Il a exposé la structure et les fonctions du personnel de l'AEWA, et a résumé le travail que réalise le Secrétariat dans les domaines suivants :

- Le développement et la mise en œuvre de mesures (par exemple le développement du Plan stratégique comme requis par la MOP3).
- La gestion des ressources financières et humaines (par exemple la gestion quotidienne du budget, la collecte de fonds, le recrutement du personnel et l'application du programme d'internat de la CMS).
- L'entretien des relations externes et internes (par exemple le déménagement dans les nouveaux locaux du Secrétariat, généreusement mis à sa disposition par le gouvernement allemand, le renforcement de la coopération avec d'autres organisations, le recrutement de nouvelles Parties).
- La gestion de l'information (par exemple l'amélioration du site Web de l'AEWA et l'établissement des pages Web pour le Comité permanent et le Comité technique de l'AEWA, l'organisation d'ateliers et de réunions au niveau régional, la Journée Mondiale des Oiseaux d'eau Migrateurs).
- La mise en œuvre et en conformité (par exemple le travail sur les Priorités internationales de mise en œuvre, le SSAP pour l'Oie naine, le Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, les missions de consultation, les études internationale).
- Le programme de développement (une nouvelle unité de Secrétariat se chargeant du développement des projets à soumettre aux donateurs potentiels).

124. Concernant la collecte de fonds, le Secrétariat a assuré pendant la dernière période triennale 808 593 € en contributions volontaires, mais ceci a été particulièrement difficile. Les grands défis à venir sont de trouver le million d'euros manquants pour le Projet WOW et de financer adéquatement les réunions des Comités permanent et technique de l'AEWA.

125. BirdLife International a noté que le rôle joué par le Secrétariat au cours des missions consultatives dans des sites en Tanzanie et en Bulgarie a été reconnu par tous comme étant très précieux. Concernant un troisième site, le delta du fleuve Tana, au Kenya, BirdLife espérait que la MOP aurait la possibilité d'entendre une mise à jour des développements proposés affectant ce site. La tâche d'examiner la situation dans le delta, qui est particulièrement important pour les oiseaux d'eau migrateurs, pourrait peut-être être confiée au Comité permanent dans son nouveau rôle d'évaluation de la mise en œuvre.

126. En réponse aux inquiétudes exprimées concernant l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1 par l'Union africaine, la FAO, le Mali, le Niger et la Tunisie, Wetlands International a renvoyé les délégués aux questions qui seraient présentées et traitées au Point n° 26 de l'ordre du jour et à une manifestation parallèle sur l'influenza aviaire (IA). Il était important de souligner que l'AEWA était très impliqué dans l'identification et la clarification du rôle des oiseaux sauvages dans la propagation de l'IAHP H5N1.

127. Le Secrétaire exécutif a noté que le Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages incluait toutes les agences de l'ONU concernées par l'influenza aviaire, des AEM (y compris la CBD, Ramsar, la CMS et l'AEWA), et des ONG internationales (telles que Wetlands International et la CIC), couvrant ainsi tous les principaux acteurs. Le rôle de la CMS et de l'AEWA a simplement consisté à communiquer les informations du Groupe de travail et à les mettre à la disposition des Parties. Ni la CMS ni l'AEWA n'ont participé à l'organisation de surveillance, qui était une activité extrêmement coûteuse, placée sous la responsabilité d'autres organismes siégeant dans le Groupe de travail.

128. Le Soudan a souligné l'importance qu'il y a à étendre les programmes de sensibilisation portant sur la surveillance de l'IAHP H5N1 et le support financier allant de pair.

Point n° 15 de l'ordre du jour – Examen de la mise en œuvre des Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008 de l'AEWA

129. Le Secrétaire exécutif a introduit le document AEWA/MOP 4.17, *Rapport sur la mise en œuvre des Priorités internationales de mise en œuvre 2006-2008 de l'AEWA*. Il a rappelé qu'aucune provision

budgétaire ne concernait l'implémentation des Priorités internationales de mise en œuvre (IIP). Une somme de 680 000 € avait été réservée au cours de la période triennale, tandis que pour la mise en œuvre intégrale des IIP, 5,2 millions € seraient nécessaires. Des 36 IIP, 8 ont été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre. Nous devons remercier tous les organismes de financement et partenaires qui ont apporté leur soutien aux IIP.

130. Toutefois, comme noté au point précédent de l'ordre du jour, 1 million € manque encore pour le financement du Projet WOW, qui a été identifié comme essentiel pour la mise en œuvre de 15 des IIP. Aucun fonds n'a été trouvé pour 13 IIP.

131. Wetlands International et la FAO se sont référés à l'IIP n° 21, relative à la télémétrie par satellite. Grâce aux efforts de la FAO et d'autres partenaires portant sur les activités liées à la surveillance de l'influenza aviaire, des progrès considérables ont été réalisés concernant ce sujet, qui peut être considéré comme clos. La FAO a confirmé qu'elle serait heureuse de mettre à disposition le manuel qu'elle a produit sur cette question.

132. La Belgique a demandé que la publication de l'Atlas des échassiers, approuvé par la MOP1, financé par la Belgique et actuellement en cours de finalisation, soit ajoutée à la liste des IIP, des fonds supplémentaires étant nécessaires pour les derniers coûts de production. Une version définitive de l'Atlas est disponible sur le site Web de Wetlands International.

133. Le Secrétaire exécutif a indiqué que l'ajout de l'Atlas des échassiers à la liste des IIP potentielles pourrait uniquement être pris en considération lors de la prochaine période intersessionnelle.

134. Le Vice-Président suisse était choqué que les délégués eux-mêmes n'aient pas semblé davantage choqués lorsqu'ils ont réalisé que l'Accord avait à peine pu mettre en œuvre 10 % des IIP. Quelles conclusions peut-on en tirer ? L'Accord doit-il identifier les « priorités prioritaires » et donc réduire le nombre de projets aux moyens disponibles, ou bien encore intensifier ses efforts pour réunir des fonds ailleurs ?

135. Le Secrétaire exécutif a convenu du fait que le niveau d'engagement a été faible en comparaison avec la liste de projets proposés convenue à la MOP3. Toutefois, il a mis en garde contre une réduction de la liste qui deviendrait un genre de « menu » vaste et flexible dans lequel les donateurs pourraient choisir les projets qu'ils souhaitent financer.

136. BirdLife International a considéré que les IIP représentaient la substance même de l'AEWA et exprimé son espoir que le manque de débat en réponse à l'intervention du Vice-Président n'empêche pas une prise en main vigoureuse du manque de fonds pour les IIP. Peut-être l'accent pourrait-il davantage être mis sur certaines des nouvelles IIP en utilisant des symboles pour indiquer, par exemple, les espèces les plus menacées, signalant ainsi les projets de conservation les plus prioritaires.

Point n° 16 de l'ordre du jour - Rapport de la mise en œuvre du projet FEM relatif à l'Itinéraire de migration Afrique-Eurasie « Wings Over Wetlands »

137. Wetlands International a présenté une vue d'ensemble du Projet WOW, notant qu'il avait déjà été bien reçu dans d'autres régions du monde en tant qu'exemple de méthode de conservation basée sur la voie de migration. Le projet a une large portée, couvrant une région utilisée par 300 millions d'oiseaux d'eau dépendants d'un réseau de plus de 100 000 sites de zones humides.

138. Les activités WOW comprennent :

- L'amélioration de l'accès aux informations sur les réseaux de sites critiques en tant qu'instrument d'aide à la prise de décisions,
- L'établissement d'un cadre de développement de la capacité,
- Le renforcement de la communication et du réseautage,
- Une fine mise au point des activités afin de s'assurer de leur importance régionale, par le biais de plateformes régionales, et
- La démonstration de meilleures pratiques sur les sites de zones humides de 12 pays.

139. WOW est un effort commun à divers partenaires. Il a apporté une contribution majeure à l'AEWA en veillant théoriquement à la mise en œuvre intégrale de 15 IIP. Il est par ailleurs d'une grande importance pour d'autres IIP. Le budget avait à l'origine été fixé à 12 millions \$ US, la moitié de cette somme étant fournie par le FEM. Le projet a débuté en 2006 et il a une durée de quatre ans. Malheureusement, il s'est avéré que le budget disponible serait beaucoup plus restreint et bien que des efforts soient réalisés pour obtenir des fonds, le temps presse. De plus amples détails seront fournis lors de la manifestation parallèle relative à WOW. Ces informations sont également disponibles sur le site Web de WOW : www.wingsoverwetlands.org

140. En réponse aux commentaires et questions de la Guinée Equatoriale, de la Guinée, de l'Ex-République yougoslave de Macédoine, du Mali et du Sénégal, le Secrétaire exécutif a déclaré que WOW avait été conçu en 1998/1999. La somme à consacrer aux sites de démonstration ne représentait qu'une faible part du budget total, mais semblait soulever le plus d'intérêt. Les sites de démonstration étaient censés mettre en lumière certains éléments des meilleures pratiques et rendre les résultats et l'expérience acquise disponibles pour tous les pays. Les cours du change défavorables entre dollar US et euro ont fait fondre les fonds destinés à ce projet, contraignant à en raccourcir la durée, qui est passée de 5 à 4 ans. En 1999, il a été demandé à Wetlands International et à BirdLife International d'aider à l'identification de projets de sites de démonstration potentiels. Le nombre de propositions a dépassé les fonds disponibles et une sélection a donc été réalisée selon des critères tels que l'adhésion à l'AEWA, Ramsar, etc., et la démonstration potentielle de projets. Il est vital de mettre pleinement en œuvre le programme existant avant de réfléchir à d'autres projets dans d'autres pays. Des signaux sont déjà parvenus du PNUE-FEM et du Secrétariat FEM que l'on n'accorderait pas d'autres fonds dans l'avenir si l'actuel projet n'était pas complètement mis en œuvre.

141. La Mauritanie a reconnu le rôle important que WOW a joué en permettant la réalisation d'un projet de démonstration pour le Banc d'Arguin.

142. La Tunisie a suggéré de mettre davantage l'accent sur l'aide au baguage des oiseaux d'eau par le biais de WOW, afin d'obtenir le plus grand nombre possible d'informations sur les voies de migration.

143. Wetlands International a rappelé aux délégués que l'objectif premier de l'AEWA était la conservation des oiseaux d'eau et des sites dont ils dépendent, et donc que lorsqu'on parlait des avantages de WOW, il était important de penser à l'intégralité de l'itinéraire de migration. L'objectif des projets de démonstration était de mettre sélectivement en lumière des approches des sites pouvant être transmises à d'autres parties prenantes de l'itinéraire de migration.

144. L'Allemagne a exhorté les Parties susceptibles de le faire, à envisager d'assigner à WOW toutes les sommes restant en fin d'année dans d'autres budgets de coopération internationale.

145. Wetlands International a remercié l'Allemagne de toute son aide à WOW et a appelé les délégués à agir dans le sens de la suggestion précédemment faite. En réponse aux demandes de plusieurs délégués, la manifestation parallèle relative à WOW montrera comment les pays qui ne participent pas directement à des projets de démonstration peuvent néanmoins bénéficier du projet dans son ensemble.

Point n° 17 de l'ordre du jour - Rapport de la mise en œuvre de la Stratégie de communication

146. Le Secrétariat a introduit le document AEWA/MOP 4.18 *Vue d'ensemble du statut de mise en œuvre de la Stratégie de communication de l'AEWA*, rappelant que cette Stratégie avait été adoptée par la Résolution 3.10. Aucune dotation budgétaire n'a été prévue pour la mise en œuvre de la Stratégie de communication, qui dépend donc de contributions volontaires supplémentaires, même si très peu de contributions ont été reçues jusqu'à présent. La mise en œuvre de la Stratégie était une responsabilité partagée du Secrétariat et des Parties. L'effectif du Secrétariat était terriblement insuffisant, avec juste deux personnes essayant de couvrir tous les pays de la zone de l'Accord, tous les partenaires et tous les thèmes de l'AEWA. Les progrès réalisés au niveau des activités de communication interne et externe ont été résumés, mettant de nouveau en exergue les limitations imposées par le manque de fonds. WOW a été identifié comme le plus grand projet unique contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie de communication. Un cours de formation sur les compétences de négociation s'est tenu avant la MOP4 en vue de renforcer la capacité au sein de la famille de

l'AEWA, et des efforts seront effectués pour fournir d'autres formations de ce type dans le futur. D'autres activités incluent le site Web et le e-bulletin de l'AEWA, ainsi que la Journée Mondiale des Oiseaux d'eau Migrateurs.

147. Le Mali a souligné le besoin d'une meilleure synergie entre les divers organismes internationaux promouvant ce genre de stratégies et a appelé les États africains à indiquer à ces organismes quels étaient les besoins des pays d'Afrique.

148. L'Union africaine et la Mauritanie ont fait part de leurs vives inquiétudes de voir l'anglais prévaloir sur le français au sein de l'AEWA, y compris pendant la MOP, au cours de laquelle de nombreux documents essentiels sont uniquement disponibles en anglais. En outre, le cours de formation de renforcement des compétences de négociation était exclusivement ouvert aux participants anglophones.

149. Le Secrétaire exécutif a reconnu ce problème et exprimé ses regrets, mais le Secrétariat n'a pas eu les moyens financiers nécessaires à la production de tous les documents en anglais et en français. Certains d'entre eux étaient particulièrement longs, et les fonds disponibles ont seulement permis la traduction de résumés en français. Il a précisé que les réunions du Comité permanent se déroulaient toujours dans les deux langues. Il avait toutefois été convenu que l'anglais serait la seule langue utilisée pour les réunions du Comité technique (comme pour le Panel d'évaluation scientifique et technique de Ramsar), les documents étant néanmoins disponibles en anglais et en français. Le Président en titre étant bilingue, ceci facilitait la communication entre les membres francophones et anglophones. Il sera nécessaire de discuter la question de savoir si dans l'avenir la traduction intégrale des documents et le recours à des interprètes s'imposent. La session de formation visant le renforcement des compétences de négociation était la première en son genre à être organisée et le Secrétariat a promis, en fonction des fonds disponibles, d'organiser le même genre d'atelier en français.

150. Le PNUE, qui a joué un rôle clé lors de cet atelier, a fait remarquer qu'il disposait des ressources humaines et de l'expertise nécessaire pour poursuivre le renforcement de la capacité, à condition que des moyens financiers supplémentaires soient débloqués.

Point n° 18 de l'ordre du jour – Rapport sur la mise en place et célébration de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs (JMOM)

151. Le Secrétariat a rappelé l'origine cette Journée mondiale et sa création en 2006. Un site Internet lui est consacré, destiné à intensifier la sensibilisation aux oiseaux migrateurs et à fournir des informations sur cette initiative. En 2007, un concours de peintures pour enfants a été organisé sur le thème « Les oiseaux migrateurs face au changement climatique ». « Les oiseaux migrateurs, ambassadeurs de la biodiversité » était le thème de la JMOM 2008 qui a été couverte par plusieurs médias de renom.

152. Le Sénégal a fait part de l'insuffisance des ressources nationales pour répondre aux diverses initiatives et « journées » organisées par différents instruments internationaux. En ce qui concerne la Stratégie de communication de l'AEWA, il serait bon de trouver d'autres moyens qu'Internet ou la télévision pour atteindre les populations rurales d'Afrique qui n'y ont pas accès.

153. Le Mali a demandé qu'un effort particulier soit fait afin que des enfants vivant en Afrique à proximité des zones humides et au contact des oiseaux d'eau puissent bénéficier eux aussi des avantages éducatifs offerts aux enfants des autres régions.

154. La Guinée Equatoriale s'est déclarée d'accord avec le Sénégal et a suggéré de simplifier certaines activités afin de réduire les dépenses. Les efforts de coopération avec d'autres organismes devraient également être favorisés.

155. Le Secrétaire exécutif a confirmé que des efforts seraient faits pour assurer une bonne coordination de la JMOM avec des initiatives identiques. Des discussions étaient en cours avec BirdLife International afin d'explorer les possibilités de travailler, dans l'avenir, en plus étroite coopération avec le *World Birdwatch Day*. Dans la pratique, les activités de la JMOM étaient organisées en grande partie par des partenaires de BirdLife, faisant que l'AEWA avait très peu de frais à supporter. Il n'existait en tout cas aucune dotation

budgétaire pour cette manifestation. Néanmoins cette Journée a eu un impact international considérable. Pour le moment, la JMOM continuerait à fonctionner avec des moyens limités, mais des activités de vulgarisation plus ambitieuses pourraient être considérées dans le futur. Le Secrétaire exécutif s'était rendu au *US Fish & Wildlife Service* afin de coordonner les dates de la JMOM (fixées à présent chaque année pendant la deuxième semaine du mois de mai) et celles de la Journée internationale des oiseaux migrateurs (*International Migratory Bird Day*) célébrée en de nombreux endroits du continent américain.

Point n° 19 de l'ordre du jour - Avant-projet de Plan stratégique et format amélioré pour les rapports nationaux en ligne

156. Le Secrétariat a présenté les documents suivants :

- AEWA/MOP 4.19 *Avant-projet du Plan stratégique pour l'AEWA concernant la période 2009-2017*
- AEWA/MOP 4.20 *Avant-projet de format de rapport national en ligne*
- AEWA Rés 4.7 *Adoption du Plan stratégique pour 2009-2017 et du format de rapport national en ligne*

157. La Résolution 3.9 avait chargé le Comité permanent de préparer un Plan stratégique en coopération avec le Comité technique et le Secrétariat. Cette tâche, entamée en novembre 2006, avait inclus une série de consultations et notamment un atelier *ad hoc* du Comité technique, organisé en janvier 2008. Simultanément, un format révisé des rapports nationaux avait été produit, dont la structure correspondait à l'avant-projet de Plan stratégique. Ce Plan couvrira trois périodes intersession et un nouveau Plan stratégique sera préparé pour la MOP7. Ce Plan a été intégralement conçu en conformité avec les processus de planification stratégique de la CMS.

158. L'avant-projet de Plan stratégique comprend une Vision, un But et cinq Objectifs (liés aux titres du Plan d'action de l'AEWA):

- État de conservation favorable
- Utilisation durable
- Accroissement des connaissances
- Amélioration de la communication
- Amélioration de la coopération et de la capacité

159. Ces Objectifs ont été traduits en 37 cibles (de 3 à 9 par Objectif) assortis d'indicateurs quantifiables pouvant être vérifiés par le biais des informations contenues dans les rapports nationaux, les études internationales, divers autres rapports, le Tableau 1 de l'AEWA et la Liste rouge de l'UICN. Dix questions intersectorielles ont été identifiées en tant que principes opérationnels.

160. La mise en œuvre du Plan stratégique exigera des ressources humaines et financières. Il pourra être examiné à chaque MOP, en tant que document roulant. Le nouveau format de rapport en ligne permettra de faciliter la remise des rapports et d'assurer une surveillance rigoureuse du Plan stratégique.

161. La France, au nom des 27 États membres de l'UE, a exprimé son appréciation du travail réalisé par le Plan stratégique et sa concordance avec le travail réalisé sous la CMS. L'UE avait toutefois de nombreuses remarques spécifiques, qu'elle souhaitait présenter dans les Groupes de travail concernés. Elle voulait faire remarquer de façon générale que la formulation de certaines sections du Plan pourrait être plus précise afin d'éviter toute confusion. Il était également nécessaire de laisser la porte ouverte aux résultats des discussions en cours dans le cadre de la CMS.

162. La Suisse considérait que le Plan stratégique était très bien dans l'ensemble, mais désirait toutefois faire quelques remarques générales et plusieurs observations spécifiques. Les remarques d'ordre général étaient les suivantes:

- Les Objectifs étaient tous très bien et précis, à l'exception de l'Objectif 5 qui était trop vague.

- Les cibles pouvaient être facilement reformulées afin de lire par exemple : « Protection juridique fournie à toutes les espèces de la colonne A ».
- En ce qui concerne la longue durée de vie envisagé pour le Plan stratégique, il serait peut-être judicieux de mettre en place des jalons d'ici la MOP7.

163. Le Mali a exprimé sa préoccupation concernant la formulation de l'Objectif 2 en relation avec les cibles 2.1 et 2.3 et leur pertinence ainsi que leur faisabilité pour les pays africains.

164. L'Arménie a suggéré qu'il serait utile d'identifier les risques éventuels et les façons de les éviter.

165. Le Secrétariat a souligné que le texte du Plan stratégique était basé sur le texte de l'Accord, et c'est pourquoi la formulation utilisée préoccupait le Mali. La suggestion d'ajouter des jalons était une bonne idée, mais leur conception et leur intégration exigeraient un certain temps, de même que l'identification des risques et les moyens de les éviter. En ce qui concerne les remarques de la France au nom de l'UE, l'AEWA s'efforcerait de parvenir à la meilleure synergie possible avec la CMS.

166. Le Secrétariat a présenté plus en détail le format révisé de rapport national en ligne (document AEWA/MOP 4.20).

167. Ce format en ligne avait été requis aux termes de la Résolution 3.5. Fin 2006, un avant-projet de format avait été fourni au Comité technique (TC) aux fins de consultation. Ce format avait été entièrement révisé lors d'un atelier *ad hoc* du Comité technique qui s'était tenu en janvier 2007, le format et le Plan stratégique ayant été alors alignés l'un sur l'autre. Un nouvel avant-projet avait été soumis au Comité technique et au Comité permanent et, en avril 2007, la version définitive était prête. Elle avait été alors transmises au PNUE-WCMC, chargé de la préparation des systèmes de rapport en ligne (dans le cadre d'un projet financé par la Norvège et couvrant plusieurs AEM). Le développement de l'interface a pris environ une année, à la suite de quoi, en mars 2008, le Secrétariat a reçu une formation afin d'apprendre à l'utiliser. Diverses révisions ont été effectuées au cours des mois suivants aboutissant à la version actuelle contenue dans le document AEWA/MOP 4.20 (qui nécessite toutefois encore quelques optimisations techniques). Il n'existe actuellement aucun instrument analytique lié au format ; cet instrument devrait faire l'objet d'un nouveau projet. Le soutien du PNUE a été crucial tout comme l'aide financière apportée par la Norvège au projet PNUE-WCMC.

168. Le Secrétaire exécutif a souligné que le format de rapport national en ligne était un premier pas pour faciliter le travail des Parties dans la remise du rapport national. Il faut toutefois trouver des solutions pour les pays africains n'ayant pas facilement accès à Internet.

169. Les Pays-Bas ont demandé s'il ne serait pas possible de compléter à l'avance certains champs du format en ligne avec des informations provenant de bases de données internationales, par ex. les tailles de population.

170. La France, au nom des 27 États membres de l'UE, a exprimé sa reconnaissance pour les énormes progrès réalisés et s'est déclarée heureuse d'entendre qu'une solution serait trouvée pour les pays n'ayant pas accès à Internet. Il existe à n'en pas douter un besoin de synthèse et d'analyse des données, mais ceci doit être fait avec soin et les conclusions fondées sur ce type d'analyse et de synthèse doivent faire l'objet d'une vérification minutieuse.

171. La Commission européenne s'est fait l'écho de la nécessité d'un système de vérification pour les synthèses. Le format en ligne est un instrument d'entrées de données et c'est pourquoi il est indispensable d'accorder la priorité au développement rapide d'une capacité analytique au cours de la prochaine période intersession.

172. Le PNUE a remercié le gouvernement de Norvège pour son soutien financier destiné au développement de cet instrument, mais il a fait remarquer que la poursuite du travail dépendrait de la réaction des Parties à l'AEWA quant à son utilité. Le PNUE a besoin de cette approbation pour garantir le financement supplémentaire nécessaire. Le développement de cet instrument en ligne a pour but de réduire le travail lié à l'établissement du rapport national, mais ce n'est qu'en l'essayant que les Parties pourront indiquer s'il apporte ou non de véritables avantages.

173. En réponse aux observations de la Présidence de l'UE et de la Commission européenne ainsi qu'aux interventions de l'Arménie, de la Guinée Equatoriale, du Mali, des Pays-Bas, du Niger et du Royaume-Uni, le Secrétariat :

- A convenu que le développement d'un outil analytique était en effet hautement prioritaire, mais que sa réalisation devrait faire partie d'un effort commun partagé avec d'autres AEM, plutôt que réalisé par l'AEWA tout seul.
- A confirmé que le Secrétariat s'efforcerait de pré-compléter le format en ligne lorsque des données sont déjà disponibles, les données sur les tailles de population incluses.
- A confirmé qu'il y aurait un manuel détaillé expliquant l'utilisation du format en ligne.
- A confirmé que la confidentialité des inputs des diverses parties prenantes lors de la préparation des avant-projets de rapports pourraient être protégée à l'aide de mots de passe et que les rapports ne seraient consultables par tous que lorsque la Partie et le Secrétariat en auront convenu.
- A rappelé aux délégués que les langues de travail de l'Accord étaient l'anglais et le français et pas l'espagnol. Le fait d'ajouter une autre langue de l'ONU augmenterait considérablement les besoins budgétaires de l'AEWA.
- A reconnu que l'inclusion des données de prélèvements était seulement l'un des points supplémentaires qui pourrait éventuellement être inclus dans le format en ligne, mais qu'il fallait veiller à ne pas surcharger les Parties.

174. Au nom de son gouvernement, la France a fait une déclaration officielle sur la question des langues. Les réponses apportées aux inquiétudes fondées de nombreuses délégations francophones n'avaient pas été satisfaisantes et la France estimait que la réunion ne travaillait pas conformément aux règles de l'Accord. La France désirait également souligner que la comparaison faite avec un traité mondial tel que la Convention de Ramsar n'était pas valable. Dans les discussions portant sur le budget de la prochaine période intersession, la France veillerait tout spécialement à assurer que les langues officielles de l'Accord bénéficient d'un traitement équitable dans le futur.

175. L'Union africaine a pleinement adhéré à ces commentaires.

Point n° 20 de l'ordre du jour – Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

176. Le Kenya, Président de la Commission de vérification des pouvoirs, a présenté le premier rapport de la Commission. Il a rappelé que, conformément à la Règle n° 19 du Règlement intérieur, la MOP a nommé les pays suivants à la Commission de vérification des pouvoirs :

- France
- Kenya
- Nigeria
- Syrie

177. La Commission a comparé les documents fournis aux critères convenus, tels que communiqués à toutes les Parties avant la Réunion des Parties, et a conclu que :

- sur 48 Parties participant à la MOP, 42 ont jusqu'à présent soumis leurs documents,
- jusqu'ici, 37 de ces documents ont été satisfaisants,
- de l'avis de la Commission, 5 documents ne satisfont pas aux critères (l'un n'est pas un original, deux ne sont pas traduits dans un langage officiel de l'AEWA, et deux ne sont pas signés par les autorités compétentes).

178. La Commission a cherché des directives sur l'acceptabilité des documents en Arabe, notant que ceux-ci étaient acceptés par certaines autres AEM. D'autres questions non résolues ont été discutées avec les délégations concernées.

Point n° 21 de l'ordre du jour - Questions financières et administratives

179. Le Secrétaire exécutif a présenté les documents suivants :

- AWEA/MOP 4.21 *Rapport sur les recettes et les dépenses pour 2006-2008*
- AWEA/MOP 4.22 *Avant-projet de budget pour l'exercice 2009-2012*
- AWEA Rés. 4.8 *Questions financières et administratives*

180. En ce qui concerne les dépenses, quelques fonds n'ont pas été dépensés en 2006 et 2007 en raison des gains réalisés sur les taux de change. Aucun déficit n'est prévu pour 2008 et tous les fonds alloués seront dépensés d'ici la fin de l'année.

181. Du côté des recettes, quelques uns des payeurs principaux avaient versé leur contribution en avance, générant des recettes supplémentaires provenant des intérêts cumulés. Au 1^{er} Septembre 2008, il ne restait que 120 048 € de versement en attente pour la période triennale 2006-2008. Onze Parties avaient des arriérés de paiement de trois ans ou plus d'un montant total de 17 347 €

182. Le montant des contributions volontaires reçues a progressivement augmenté depuis la création de l'Accord, tout spécialement depuis 2005. Le montant cumulé de la période triennale s'élève à 1,4 million \$US (910 000 €), mais le montant total nécessaire à la mise en œuvre intégrale des IIP aurait dû être de 5,2 millions. Depuis la MOP3, la somme nécessaire au financement des frais de voyages et de séjour des délégués éligibles à une indemnisation a dû être augmentée à l'aide des contributions volontaires. Le Secrétariat a essayé de trouver de nouveaux donateurs, tout particulièrement dans le secteur de l'aide au développement.

183. En conclusion, le budget central était financièrement sain et avait bénéficié du passage du dollar à l'euro. Le contexte économique mondial actuel implique un risque de diminution des contributions volontaires à l'avenir. Celles qui ont été reçues jusqu'à ce jour sont insuffisantes pour la mise en œuvre des IIP. La décision de financer les frais de réunion à partir du budget central a eu des répercussions négatives sur le fonctionnement de l'Accord.

184. Dans l'avant-projet de budget pour 2009-2012, il a été proposé de réunir la MOP tous les 4 ans au lieu de tous les 3 ans. La Convention de Ramsar suit la même orientation, et il serait judicieux que les deux traités utilisent la même périodicité. Le Plan stratégique devrait constituer une base pour l'avant-projet de budget, parallèlement à la situation actuelle en termes de ressources financières et humaines. Le Secrétariat estimait que le budget central devait être suffisant pour couvrir :

- Les frais de voyages et de séjours des membres des Comités permanent et techniques pouvant prétendre à une indemnisation,
- Une contribution d'un montant de 80 000 euros au projet WOW,
- Les frais de services IT d'un montant de 35 000 € découlant de l'accord conclu avec l'UNV,
- Les coûts liés au passage à plein temps de postes à temps partiel,
- Les coûts de personnel supplémentaire prévu dans le Plan stratégique,
- La traduction en français de tous les documents de la MOP5.

185. Les moyens de réaliser des économies sont très limités. Le fait de faire passer la période intersession à 4 ans est l'un de ces moyens, de même que la réduction de la fréquence des réunions du Comité permanent ou encore la décision d'utiliser seulement l'anglais lors de réunions du Comité technique.

186. Les différents scénarios budgétaires présentés dans le document AWEA/MOP 4.22 présentaient une augmentation de 0 à 35 % par rapport au budget 2006-2008. Une augmentation de 15 % permettait la consolidation de la situation actuelle, sans toutefois constituer une augmentation en termes réels. Une augmentation de moins de 15 % représentait donc une réduction en termes réels. Le Groupe de travail chargé de cette question devrait donc, d'un point de vue réaliste, considérer un éventail d'augmentation compris entre 15 et 30 %. En termes des montants versés par les Parties, même une augmentation de 25 % correspondrait à une somme relativement modeste. Dans tous les scénarios présentés, la mise en œuvre concrète de l'Accord continuera à dépendre des contributions volontaires supplémentaires.

187. Le membre et expert pour la gestion du gibier sortant du Comité technique, Preben Clausen, a exprimé ses craintes de voir l'allongement des période intersessions entre les MOP et les réunions des Comités permanent et technique entraîner un ralentissement des processus visant à la poursuite du développement et de la mise en œuvre de l'AEWA.

188. OMPO partageait ses inquiétudes.

189. Le Niger estimait qu'un montant suffisant devait être disponible pour soutenir les efforts nationaux de mise en œuvre et de remise de rapport, par ex. par le biais de la fourniture d'un ordinateur. Des économies éventuelles ne devaient pas compromettre des activités au service des objectifs de l'AEWA. Réduire la fréquence des réunions entraînera une baisse des coûts mais que se passera-t-il au niveau de l'efficacité ? De plus, l'idée de tenir les réunions du Comité technique uniquement en anglais est inacceptable pour les Parties francophones.

190. Les préoccupations du Niger sur la fréquence réduite des réunions étaient partagées par l'Union africaine, qui se demandait si le passage à une période intersession de 4 ans nécessitait un amendement à l'Accord.

191. La Tanzanie a fait remarquer que tous les scénarios budgétaires semblaient partir de l'idée que toutes les Parties paieraient leurs contributions. Sur la base des expériences passées, cette idée peut sembler manquer de réalisme. De plus, en cas d'augmentation de budget, ceux qui paient à présent généralement le plus devraient peut-être bénéficier d'un taux d'augmentation réduit et ceux qui paient actuellement le moins devraient accepter un pourcentage d'augmentation légèrement plus élevé.

192. Le Secrétaire exécutif a convenu qu'il était vrai que la baisse de fréquence des réunions pourrait être la source d'une moins grande influence sur la mise en œuvre de l'Accord. La fréquence des réunions dépendra entièrement des ressources fournies par les Parties ; la même limitation s'applique à l'extension des traductions et de l'interprétariat pendant les réunions. Le passage définitif de la période intersession entre les MOP de 3 à 4 ans exigera effectivement un amendement à l'Accord. Mais l'expert du Comité technique dans le domaine du droit de l'environnement avait suggéré que l'AEWA pouvait sur une base *ad hoc* décider de l'extension temporaire de la période intersession. Ceci aurait également l'avantage de permettre au Secrétariat de se concentrer davantage sur le véritable travail de mise en œuvre de l'Accord. En référence à l'intervention du Niger, il était peu probable que l'AEWA soit en position d'acheter du matériel informatique destiné aux correspondants locaux.

193. Répondant à un point soulevé par le Secrétaire exécutif, le Vice-président suisse a fait remarquer que la Convention de Ramsar n'avait pas encore pris de décision sur la périodicité de ses COP. Cette question avait été énergiquement débattue dans le cadre du Comité permanent de Ramsar et demeurait un point très controversé.

Mise en place des Groupes de travail

194. Le Secrétaire exécutif a confirmé que deux Groupes allaient être mis en place, l'un chargé des questions financières et administratives et l'autre des questions scientifiques et techniques. Ils se réuniront tout d'abord dans le cadre d'une session commune, le 16 Septembre au soir, pour discuter des questions d'intérêt général, notamment (a) le Plan stratégique et le format de rapport national en ligne et (b) la chasse et le commerce et la suppression de la grenaille de plomb. Les Groupes de travail devront faire le compte rendu de leurs activités en session plénière.

Point n° 22 de l'ordre du jour - Rapport sur le développement de nouveaux projets

a) Renforcement des capacités de conservation des oiseaux d'eau et des zones humides en Afrique du Nord

195. Le Secrétariat a présenté le document AEWA/MOP Inf. 4.1 *Renforcer les capacités de conservation des oiseaux d'eau et des zones humides en Afrique du Nord (WetCap)*.

196. En 2006, le Secrétariat est entré en contact avec des agences de développement. Une réaction positive a été reçue de l'Agence espagnole du développement (AECID).

197. La première version d'une proposition de projet a été préparée en coopération avec BirdLife International, Wetlands International et le Projet WOW. En 2008, l'AECID a alloué une subvention de 400 000 € pour 1 année de projet, qui était connu sous le diminutif de *WetCap* et se concentrait sur l'Algérie, l'Égypte, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. Il comprenait trois objectifs clés :

- renforcer les capacités de conservation des oiseaux d'eau de toutes les principales parties prenantes,
- accroître les connaissances des oiseaux d'eau et du réseau de sites de zones humides, et
- promouvoir la conservation et la gestion des oiseaux d'eau et des zones humides par le biais de projets de petites subventions.

198. Un Coordinateur régional et un Comité de pilotage composé de toutes les principales parties prenantes devaient être mis en place. La durée du projet était de 3 ans, dont 1 couvert par l'AECID. Selon le taux de réussite obtenu au cours de la première année, le projet était susceptible de recevoir un financement du même donateur pour les 2 autres années.

b) Renforcement des capacités de conservation des oiseaux d'eau et des zones humides en Afrique

199. Le Secrétaire exécutif a rappelé que ce point avait reçu un nouvel intitulé après la diffusion du premier ordre du jour. Un avant-projet de résolution est en cours de préparation, qui portera le nom de AEWA Rés. 4.9 Rév. 1 *Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique*. L'idée est de couvrir la totalité de l'Afrique, de façon à ce que la porte demeure ouverte à toutes les initiatives appropriées. On espérait que l'avant-projet révisé serait présenté dans le courant de la journée.

Point n° 23 de l'ordre du jour – Avant-projet de Priorités internationales de mise en œuvre 2009-2012

200. Le Secrétariat a introduit le document AEWA/MOP 4.23 *Avant-projet de Priorités internationales de mise en œuvre 2009-2012* et l'avant-projet de Résolution afférent, AEWA Rés. 4.10, *Priorités internationales de mise en œuvre de l'AEWA pour 2009-2012*.

201. AEWA/MOP 4.23 développe le contenu des IIP de la période triennale 2006-2008, compte tenu du fait que beaucoup de ces IIP n'ont pas encore été implémentées en raison du manque de fonds déjà évoqué plus tôt pendant la réunion. En conséquence des études internationales présentées au point n° 11 de l'ordre du jour, seuls 5 nouveaux projets ont été ajoutés. L'objectif était de veiller à ce que la liste demeure aussi concise que possible et de permettre en priorité la finalisation des IIP couvertes par le Projet WOW.

202. Wetlands International a fait part de ses doutes sur les directives stratégiques fournies par le document lié à *WetCap* et *WOW*.

203. Le Secrétaire exécutif a répondu que *WetCap* était un exemple manifeste de projet développé pour couvrir les IIP de la période triennale 2006-2008. Toutefois, le Secrétariat devait tenir compte de la volonté des donateurs potentiels, qui décidaient finalement de la destination de leurs fonds. La proposition de projet originale a donc été modifiée et la frustration liée au fait que ce dernier ne contribuait plus directement à *WOW* était compréhensible.

204. La Suisse a rappelé que de nombreuses IIP 2006-2008 n'avaient pas été implémentées en raison d'un manque de fonds. La Suisse suggère par conséquent de charger le Comité technique d'explorer les priorités de l'avant-projet d'IIP 2009-2012 selon leur faisabilité, leur urgence et leur statut financier. La Suisse avait également des commentaires et des questions spécifiques sur les avant-projets d'IIP numéros 12, 13 et 26.

205. Le Secrétaire exécutif a répondu aux commentaires spécifiques de la Suisse et a confirmé que le Secrétariat se chargerait de diffuser la liste finale d'IIP 2009-2012 aussi largement que possible auprès des donateurs potentiels.

206. Le Président a invité les délégués à parler des autres questions relatives à ce point de l'ordre du jour avec les Groupes de travail.

Point n° 24 de l'ordre du jour – Propositions d'amendements aux annexes de l'Accord

a) Toutes les propositions d'amendement aux annexes de l'AEWA, reçues des Parties contractantes

207. Le Secrétariat a présenté les documents AEWA/MOP 4.24 *Propositions d'amendement des annexes de l'Accord* et l'avant-projet de Résolution afférent, AEWA Rés. 4.11 *Amendement des annexes de l'Accord*.

208. AEWA/MOP 4.24 offrait un résumé de tous les amendements proposés, soumis en accord avec le texte de l'Accord. Ces propositions provenaient de :

- Maurice (addition de 20 nouvelles espèces à l'Annexe 2 - Liste des espèces auxquelles s'applique l'Accord et au Tableau 1 de l'Annexe 3 – Statut des populations d'oiseaux d'eau migrateurs)
- Italie (amendements au Tableau 1 de l'Annexe 3 – Statut des populations d'oiseaux d'eau migrateurs)
- Croatie (amendements du paragraphe 2.1.1 (d) du Plan d'action de l'AEWA, traitant du commerce des populations de la Colonne B, amendements du paragraphe 7.5 du Plan d'action de l'AEWA sur la fréquence de la mise à jour des études internationales)
- Libye (amendements du paragraphe 4.1.4 du Plan d'action de l'AEWA, traitant de la suppression progressive de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides)

209. Le Secrétariat a expliqué le contexte de la proposition de Maurice. Avant la MOP3, le Comité technique (TC) a recommandé de ne pas proposer d'ajouter d'oiseaux de proie, chouettes, martins-pêcheurs et passereaux aux espèces couvertes par l'Accord. Le Comité technique a également recommandé l'inclusion de 21 espèces d'oiseaux de mer à l'Annexe 2. Cette proposition a été discutée à la MOP3 mais aucune décision n'a pu être prise en raison de la diffusion tardive du document. Au cours de la présente période triennale, le Comité technique a analysé 28 instruments internationaux et a conclu qu'un net créneau permettait à l'AEWA de jouer un rôle majeur dans la conservation des oiseaux de mer, en travaillant en étroite coopération avec d'autres organismes engagés dans cette cause. L'ajout de ces espèces à l'Annexe 2 ne constituerait pas un tout nouveau départ pour l'Accord, étant donné qu'au moins 30 espèces de l'Annexe 2 sont considérées comme étant des oiseaux de mer, principalement présents dans un environnement marin. Le Comité technique a ensuite raccourci la liste proposée, qui est passée de 21 à 20 espèces. Maurice a soumis ses propositions d'amendements dans le prolongement des conclusions et recommandations du Comité technique.

210. Les amendements proposés par l'Italie résultaient également du travail du Comité technique et incluaient de légères modifications à la définition de la Catégorie A1 (b), l'addition des définitions manquantes de termes géographiques utilisés dans la description des aires de répartition, et des amendements du statut de conservation des populations du Tableau 1.

211. Les amendements proposés par la Croatie visaient à l'alignement des termes des paragraphes 2.1.1 (d) et 2.1.1 (c), et à l'ajustement de la fréquence des mises à jour des études internationales, afin de rendre le processus plus efficace, plus équilibré et plus rentable.

212. Les amendements proposés par la Libye étaient relatifs à la date de suppression de la grenaille de plomb au paragraphe 4.1.4 du Plan d'action de l'AEWA, qui avait été fixée à 2000. Le Comité technique a par conséquent suggéré d'employer les termes de la Résolution 2.2, paragraphe opérationnel 2, à savoir que la date butoir doit être imposée et publiée par chaque Partie contractante. La Libye a également proposé d'amender le paragraphe 4.3 du Plan d'action de l'AEWA, comme indiqué par le Comité technique. Les amendements traitent de la conservation des oiseaux d'eau dans l'environnement marin en relation avec l'aquaculture marine ou d'eau douce.

213. Le Royaume-Uni a noté que le document AEWA/MOP 4.24 contenait toujours les observations qu'il avait initialement faites dans la première version non révisée. Celles-ci ne sont pas à leur place dans le document définitif et doivent être supprimées.

214. Maurice a exhorté la MOP à adopter ses propositions d'amendements et a été en cela soutenue par la Guinée, Madagascar et le Nigeria, ce dernier s'exprimant au nom des États africains.

215. Reconnaisant le travail effectué par le Secrétariat et le Comité technique, la Commission européenne a déclaré que, comme on l'a déjà vu lors de la MOP3, la proposition d'ajouter des oiseaux de mer était une question difficile, car il s'agit d'un ajout très important à la liste des espèces, qui allonge la liste des activités que l'AEWA devra essayer d'entreprendre. Les délégués doivent se montrer très clairs en reconnaissant que ce qui devra être fait en plus ne pourra l'être que dans le cadre d'autres organismes internationaux, et notamment ceux qui se chargent des pêcheries. La Commission européenne développera ces préoccupations au cours des discussions du Groupe de travail.

216. La Norvège a convenu qu'il s'agissait d'une question délicate et a fait part de ses inquiétudes de voir la proposition ajouter des espèces et des groupes étroitement liés aux ressources halieutiques. La valeur ajoutée de l'addition de ces espèces à la liste de l'AEWA n'est pas claire et l'Accord dispose déjà de trop peu de fonds pour ses tâches actuelles.

217. S'exprimant en tant que Président du Groupe de travail du Comité technique qui a élaboré la proposition relative aux oiseaux de mer, la Suisse a répondu à la Norvège et a rappelé l'introduction du Secrétariat. Le Groupe de travail du Comité technique a étudié de façon très approfondie tous les instruments disponibles et n'en a trouvé aucun couvrant adéquatement ces espèces. Si elles étaient listées à l'Annexe 2, l'AEWA signalerait leur importance aux États de l'aire de répartition, mais leur addition n'aurait pas d'impact direct sur le budget de l'AEWA. Le Groupe de travail du Comité technique a considéré la liste proposée comme étant d'une grande et réelle valeur.

218. L'Union africaine a soulevé la question des espèces nuisibles et la protection des réserves alimentaires, et a demandé à ce qu'elle soit prise en compte par l'AEWA.

219. Le Président a invité les délégués à discuter cette question plus avant au sein du Groupe de travail approprié, dans l'après-midi du 17 Septembre.

b) Directives pour l'interprétation des critères utilisés au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA

220. Le Secrétariat a introduit le document AEWA/MOP 4.25 *Avant-projet de directives pour l'interprétation des critères utilisés au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA* et l'avant-projet de Résolution afférent, AEWA Rés. 4.12 *Adoption des directives pour l'interprétation des critères utilisés au Tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA*. Les documents ont été produits en réponse à la Résolution 3.3. Le Comité technique avait développé des directives pour deux des trois critères, mais la finalisation du travail sur le Critère 3 avait été reportée à la prochaine période triennale en raison des contraintes budgétaires.

221. Le Président a invité les délégués à discuter cette question plus avant au sein du Groupe de travail approprié, dans l'après-midi du 17 Septembre.

c) Procédure de soumission des propositions d'amendement aux Annexes de l'Accord

222. Le Secrétaire exécutif a introduit l'avant-projet de Résolution AEWA Rés. 4.13 *Procédure de soumission de propositions d'amendement des annexes de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie*. Il a fait observer qu'il s'était parfois avéré difficile de trouver une Partie pouvant proposer des amendements aux Annexes, la majeure partie du travail ayant été réalisée au sein du Comité technique et les progrès de ce travail n'étant pas nécessairement suivies dans leurs moindres détails par les Parties au cours des périodes intersessions. L'expert du Comité technique dans le domaine du droit de l'environnement a indiqué que ce problème pouvait être résolu en mandatant le Comité permanent pour la proposition d'amendements recommandés par le Comité technique.

223. Le Président a invité les délégués à discuter cette question au sein du Groupe de travail approprié, dans l'après-midi du 17 Septembre.

Point n° 25 de l'ordre du jour – Nouvelles Lignes directrices de conservation

224. Le Secrétariat a introduit le document AEWA/MOP 4.26 *Avant-projet de Lignes directrices sur la façon d'éviter, de minimiser ou d'atténuer l'impact du développement d'infrastructures et des perturbations afférentes sur les oiseaux d'eau*, ainsi que l'avant-projet de Résolution afférent, AEWA Rés. 4.14, *Adoption des Lignes directrices de conservation*. Il s'agissait d'un document relativement long et complexe, venant combler une lacune dans les directives fournies par l'AEWA. Sa production a été identifiée en tant qu'IIP n° 15 dans les IIP 2006-2008 et a été soutenue financièrement par la Belgique. Les directives proposées ont été reçues par le Comité technique et appuyées par le Comité permanent.

225. Le Président a invité les délégués à discuter cette question au sein du Groupe de travail approprié, dans l'après-midi du 17 Septembre.

Point n° 26 de l'ordre du jour – Le changement climatique et les oiseaux d'eaux migrateurs

a) Rapport sur les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs de la voie de migration d'Afrique-Eurasie

226. Le Secrétariat a introduit le document AEWA/Réunion des Parties 4.27, *Rapport sur les effets du changement climatique sur les oiseaux migrateurs de la voie de migration d'Afrique-Eurasie* et l'avant-projet de Résolution afférent, AEWA Rés. 4.15 *Les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs*. Ces documents ont été produits en réponse à la Résolution 3.17. et le rapport a été préparé avec le soutien financier du Royaume-Uni. Le rapport a été approuvé par le Comité technique et appuyé par le Comité permanent. Il contient des études portant sur :

- Le changement climatique dans la zone de l'Accord (par exemple les changements de température et de précipitations, sécheresse incluse),
- Les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau (par exemple les effets sur leur aire de répartition et leur distribution, et leur démographie ; les impacts de l'élévation du niveau des mers tels qu'une « coastal squeeze » (compression côtière) ; les impacts indirects tels que les changements d'utilisation du sol),
- Les effets futurs du changement climatique sur les oiseaux d'eau,
- Les moyens éventuels d'adaptation au changement climatique (par exemple l'établissement d'aires protégées en bordure du Sahara),
- Les espèces spécialement vulnérables au changement climatique (23 espèces ont été identifiées comme affectées de façon critique à modérée par le ce dernier, parmi lesquelles 7 sont des oiseaux de mer hautement menacés), et
- Les besoins de recherche internationale (par exemple une concentration géographique sur l'Afrique subsaharienne et l'Asie de l'Ouest et du Centre).

227. Une version résumée du rapport a été produite. Des exemplaires sont disponibles pour les délégués, des exemplaires supplémentaires pouvant être fournis sur demande. De plus amples informations peuvent être obtenues lors de la manifestation sur ce sujet, organisée parallèlement à la MOP.

228. La France a félicité tous ceux qui ont participé à la production de cette étude. Ce type de rapport constitue un supplément précieux au travail réalisé par les Parties au niveau national. La version vulgarisée devrait être mise à la disposition du public et une attention toute particulière devrait être accordée à la communication des résultats de la MOP4 à ce sujet. Quelques extraits choisis du rapport principal seraient d'une aide précieuse dans le cadre d'un tel effort de communication.

229. Le Mali a également fait un bon accueil au rapport et a souligné l'importance attachée à la question du changement climatique par les pays d'Afrique, notamment de la région du Sahel. Parmi les impacts potentiels du changement climatique se trouvait l'exacerbation des conflits entre oiseaux sauvages et récoltes.

230. Le Président a invité les délégués à discuter cette question plus avant au sein du Groupe de travail approprié, dans l'après-midi du 17 Septembre.

b) Lignes directrices sur les mesures nécessaires pour aider les oiseaux d'eau à s'adapter au changement climatique

231. Le Secrétariat a introduit le document AEWA/MOP 4.28 *Avant-projet de Lignes directrices de conservation sur les mesures nécessaires pour aider les oiseaux d'eau à s'adapter au changement climatique* et l'avant-projet de Résolution afférent, AEWA Rés. 4.14 *Adoption des Lignes directrices de conservation*. Ces documents ont également été produits en réponse à la Résolution 3.17, avec le soutien financier du Royaume-Uni, et sont étroitement liés aux conclusions de l'étude présentée au point 26 a) de l'ordre du jour.

232. Le Président a invité les délégués à discuter cette question au sein du Groupe de travail approprié, dans l'après-midi du 17 Septembre.

Point n° 27 de l'ordre du jour: Nouvelles sur la grippe aviaire

233. Le représentant de la FAO, au nom du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, a fait le point sur la composition du Groupe de travail qui avait été mis en place en août 2005, en étroite coopération avec l'AEWA. La plupart du travail du Groupe de travail s'était fait par voie électronique et avait porté sur le rassemblement et la diffusion des meilleurs renseignements scientifiques disponibles. Le site Web www.aiweb.info (hébergé par le PNUE et entretenu par WWT, Royaume-Uni, au nom du Groupe de travail) avait fourni une des meilleures sources d'informations disponibles sur la grippe aviaire hautement pathogène (IAHP) H5N1. Une brochure avait également été produite et traduite dans de nombreuses langues. Au départ, la FAO avait le statut d'observateur du Groupe de travail, mais est devenue membre à part entière en 2007 et co-convoquait maintenant le Groupe de travail avec la CMS, reconnaissant que l'interface entre les oiseaux domestiques et sauvages constituait le cœur du problème. La FAO jouait un rôle important en tant que collaborateur et facilitateur (p. ex. l'organisation d'ateliers et la production de manuels) et grâce à la mise en œuvre de la surveillance sur le terrain et la localisation par satellite.

234. Le Royaume-Uni, s'étant exprimé également au nom du Groupe de travail scientifique sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages, a présenté l'avant-projet de Résolution AEWA Rés. 4. *Répondre à la propagation de la souche H5N1 du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène*, qui a été préparé par le Comité technique. Ceci s'ajoutait aux activités prévues dans la Résolution 3.18. Les paragraphes en vigueur prévoyaient:

- l'amélioration des réponses intégrées
- la participation d'experts ornithologues afin qu'ils donnent des conseils aux gouvernements
- des programmes de communication visant à promouvoir une approche équilibrée
- le recueil et la synthèse d'informations pour les décideurs
- des mesures visant à renforcer la capacité nationale
- l'utilisation et la diffusion des directives jointes à la Résolution, y compris leur traduction dans les langues locales et
- le rassemblement des directives.

235. Les trois Annexes à l'avant-projet de Résolution ont été résumées. Enfin, la directive jointe à un avant-projet de Résolution qui sera en partie également soumis à la COP10 de la Convention de Ramsar COP10 (Corée du sud, Octobre-Novembre 2008) a été recommandée aux délégués de l'AEWA comme ressource utile.

236. L'Union africaine a demandé à la FAO d'établir des comités de vigilance dans chaque pays en coopération avec d'autres organes concernés. La coordination entre tous les ministères pertinents était également essentielle afin de pouvoir prendre des mesures conjointes efficaces.

237. Le Mali a indiqué que de nombreux organismes internationaux avaient joué un rôle important en apportant leur soutien aux pays africains pour mettre fin au progrès de cette maladie. Les pays africains avaient salué ce soutien, mais il resterait encore beaucoup de travail à faire et une assistance accrue serait nécessaire.

238. Le Burkina Faso a demandé à la FAO et à d'autres partenaires financiers de soutenir les activités de surveillance de l'IAHP reconnaissant que mieux vaudra prévenir que guérir.

239. La Mauritanie a partagé cette opinion, prenant note du fait qu'il n'existait pas de programme de surveillance de l'IAHP pour le Banc d'Arguin, bien que celui-ci constitue une zone de concentration majeure pour les oiseaux d'eau migrateurs. Jusqu'à présent, les questions au sujet de l'IAHP H5N1 étaient abordées en premier lieu par les ministères de la santé publique, l'agriculture et l'environnement étant intervenues à un stade ultérieur, et la nécessité d'une coordination efficace ne faisait en effet pas de doute.

240. La Commission européenne a indiqué que pendant les mois suivant la MOP3 plus de la moitié des États membres de l'UE avaient connu des foyers d'IAHP H5N1. Cela avait souligné l'importance cruciale d'une collaboration multidisciplinaire.

241. La Présidence a invité les délégués à discuter ce point de manière plus poussée au sein du groupe de travail approprié dans l'après-midi du 17 Septembre.

Point n° 28 de l'ordre du jour – Avant-projets des Plans d'action internationaux par espèce

242. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Secrétariat. Les sept sous-points de l'ordre du jour suivants, les documents pertinents concernant les plans d'action internationaux par espèce et **l'avant-projet de Résolution y relatif** AEWA Rés. 4.17 *Adoption et mise en œuvre des plans d'action internationaux par espèce*, ont été récapitulés :

a) Flamant nain – *Phoeniconaias minor*

Doc. AEWA/MOP 4.29 *Plan d'action par espèce pour le flamant nain*

b) Spatule blanche– *Platalea leucorodia*

Doc. AEWA/MOP 4.30 *Plan d'action par espèce pour la spatule blanche*

c) Barge à queue noire - *Limosa limosa*

Doc. AEWA/MOP 4.31 *Plan d'action par espèce pour la barge à queue noire*

d) Oie naine - *Anser erythropus*

Doc. AEWA/MOP 4.32 *Plan d'action par espèce pour l'oie naine*

e) Érismature maccoa - *Oxyura maccoa*

Doc. AEWA/MOP 4.33 *Plan d'action par espèce pour l'érismature maccoa*

f) Râle à miroir– *Sarothrura ayresi*

Doc. AEWA/MOP 4.34 *Plan d'action par espèce pour le râle à miroir*

g) Crabier blanc– *Ardeola idae*

Doc. AEWA/MOP 4.35 *Plan d'action par espèce pour le crabier blanc*

243. Les plans d'action par espèce pour le flamant nain, le râle à miroir et le crabier blanc avaient été préparés conjointement avec la CMS.

244. Des soutiens financiers pour les plans d'action par espèce avaient été reçus par les gouvernements de Suède, Allemagne, Norvège, Finlande et d'Italie via le Secrétariat de la CMS, ainsi que par le partenaire néerlandais de BirdLife, Vogelbescherming.

245. Les plans d'action par espèce avaient été développés par plusieurs partenaires. Tous avaient fait l'objet de consultations rigoureuses avec les États de l'aire de répartition et des experts techniques/scientifiques. Pour un plan d'action par espèce ces consultations étaient toujours en cours. Le Secrétariat espérait que les 7 plans d'action par espèce seront approuvés par la MOP4, mais la mise en œuvre serait la question cruciale et totalement tributaire de la disponibilité de fonds adéquats.

h) Format révisé pour les Plans d'action internationaux par espèce de l'AEWA

246. Le Secrétariat a présenté le document AEWA/MOP 4.36 *Avant-projet de format révisé de plan d'action international par espèce de l'AEWA* et l'avant-projet de Résolution y relatif AEWA Rés. 4.17 *Adoption et mise en œuvre des plans d'action internationaux par espèce*. Ce travail avait été coordonné par BirdLife International et visait à rationaliser les plans d'action et par espèce et donc faciliter leur application.

247. La Présidence a invité les délégués à discuter ce point de manière plus poussée au sein du groupe de travail approprié dans l'après-midi du 17 Septembre.

Continuation des groupes de travail

248. Le Secrétaire exécutif a confirmé que deux groupes de travail poursuivront leurs travaux dans l'après-midi du 17 Septembre:

- Le groupe de travail sur les questions financières et administratives, présidé par le Vice-président du Sénégal.
- Le groupe de travail sur les questions techniques et scientifiques, présidé par le Vice-président de la Suisse.

249. Ces deux groupes de travail étaient notamment chargés d'étudier les avant-projets de Résolution soumises et devant être adoptées le dernier jour de la MOP. Les deux groupes de travail seront assistés par des membres du Secrétariat. Une liste indiquant quel avant-projet de Résolution sera examiné par quel groupe de travail a été lue pour aider les délégations à planifier leur participation aux groupes de travail.

Point n° 29 de l'ordre du jour– Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

250. Le deuxième et dernier rapport de la Commission de vérification des pouvoirs a été présenté au nom de la Commission par le Nigeria. 43 sur les 48 Parties participant à la MOP4 avaient soumis leurs pouvoirs dont 38 avaient été vérifiés par la Commission de vérification des pouvoirs et jugés répondant aux critères requis. Du point de vue de la Commission, cinq pouvoirs ne répondaient pas aux critères établis n'étant: (a) pas de documents originaux ou (b) pas traduits dans une des langues officielles de l'Accord ou (c) pas signés par une autorité appropriée. La Commission a demandé des conseils de la réunion concernant l'éventuelle approbation des pouvoirs soumis en arabe, étant donné que la Syrie était un membre de la Commission de vérification des pouvoirs et par conséquent en mesure de conseiller les autres membres en ce qui concerne la documentation présentée en arabe.

251. Le Secrétaire exécutif s'est référé à l'Article 18, paragraphe 5 du Règlement intérieur et a recommandé vivement de respecter strictement le Règlement intérieur, vu les difficultés pratiques et financières qui surviendraient si les pouvoirs étaient soumis dans des langues que ni le Secrétariat ni les membres de la Commission de vérification des pouvoirs étaient en mesure de traiter.

252. L'Algérie, soutenue par la Guinée Equatoriale, a noté que la Commission de vérification des pouvoirs pour la MOP4 était compétente en plusieurs langues, y compris l'arabe, et devrait donc pouvoir traiter sans problèmes les pouvoirs soumis en langue arabe.

253. Le Secrétaire exécutif a déconseillé fortement de déroger au Règlement intérieur. Même si un membre de la Commission de vérification des pouvoirs était en mesure de lire les pouvoirs soumis dans une langue non officielle, les autres membres auraient besoin d'une traduction pour examiner et vérifier le document. Ainsi serait constitué un précédent pouvant entraîner une charge de travail supplémentaire importante et coûteuse.

254. Le Président a conclu que toute action pour permettre à la Commission de vérification des pouvoirs d'examiner les pouvoirs dans une autre langue que le français ou l'anglais nécessiterait un amendement du Règlement intérieur.

Point n° 30 de l'ordre du jour– Dispositions institutionnelles

a) Comité permanent

255. Le Secrétaire exécutif a présenté le document AEWA Rés. 4.18 *Dispositions institutionnelles: Comité permanent*. Il a rappelé que le Comité permanent actuel avait été nommé à la MOP2 et se retirera à la fin de la présente réunion. C'était pourquoi les nominations étaient nécessaires pour les membres et suppléants pour les sous-régions suivantes:

- Europe et Asie centrale
- Moyen-Orient et Afrique du Nord
- Afrique de l'Ouest et Afrique centrale
- Afrique de l'Est et Afrique australe

256. Il a déclaré que le mandat additionnel de réaliser la Procédure d'évaluation de la mise en œuvre augmentera la responsabilité et la charge de travail du Comité permanent pendant la prochaine période intersessions, ce qui soulignait la nécessité que les candidats se présentant à l'élection puissent consacrer suffisamment de temps aux questions de l'AEWA.

257. Le Président du Comité permanent (Tanzanie) a rapporté qu'il a reçu des nominations des sous-régions africaines, mais pas encore pour l'Europe et l'Asie centrale.

258. Le Président a demandé aux sous-régions de se consulter davantage afin que les nominations soient disponibles pour adoption finale de la Résolution 4.18 plus tard dans la journée.

b) Comité technique

259. Le Secrétaire exécutif a présenté le document AEW A Rés. 4.19 *Dispositions institutionnelles du Comité technique* abordant la composition et le mode de fonctionnement du Comité technique.

260. Le Royaume-Uni a suggéré d'amender l'Article 6.2 pour lire « le président » (en anglais : Chairperson), plutôt que « il » afin d'éviter un langage spécifique par rapport au genre.

261. Wetlands International (WI) a demandé de changer le nom du représentant suppléant de WI proposé en M. Szabolcs Nagy.

262. La France a remercié les membres des Comités permanent et technique prenant leur retraite de leurs contributions significatives. A l'avenir, il serait mieux de ne pas attendre jusqu'au dernier moment d'une période intersession pour proposer des candidats pour l'élection aux comités.

263. En réaction aux préoccupations exprimées par le Congo et le Mali, le Secrétariat a rappelé que les membres du Comité technique seront proposés et élus en fonction de leur capacité d'expert et non pas en tant que représentant de leur l'État d'origine. La liste figurant dans l'avant-projet de Résolution 4.19 constituait donc la liste des membres individuels (et de leurs suppléants) proposés à ce jour pour la prochaine période intersession. Les pays indiqués à côté de chaque nom l'étaient à titre d'information seulement.

264. Le Président a demandé que dans la mesure du possible les nominations pour combler les lacunes restantes dans la liste soient soumises avant l'adoption finale de la Résolution 4.19 sous le point n 33 de l'ordre du jour.

c) Coopération avec d'autres organes et procédures

i. La conclusion d'un Mémoire de Coopération avec OMPO - Oiseaux Migrateurs de Paléarctique Occidental

265. Le Secrétaire exécutif a présenté le document AEW A MOP Inf. 4.4 *Mémoire de Coopération avec OMPO* et rappelé qu'un peu plus tôt au cours de la réunion OMPO avait reçu le prix AEW A en reconnaissance de son soutien inestimable pour l'Accord. OMPO était le premier ambassadeur officiel de l'AEW A et avait joué un rôle clé pour la promotion de l'Accord dans les Parties contractantes potentielles et travaillait actuellement notamment avec le Maroc et la Fédération russe. OMPO avait aussi participé aux travaux de recherche, enquêtes et programmes de surveillance. En reconnaissance de cette coopération étroite entre l'AEW A et OMPO, un Mémoire de Coopération formel avait donc été conclu le 12 novembre 2007 tel qu'il figurait dans le document Inf. 4.4. L'on espérait conclure un Mémoire de Coopération similaire avec d'autres organisations à l'avenir.

ii. Progrès concernant la conclusion d'un Mémoire de Coopération avec CAFF - Conservation of Arctic Flora and Fauna

266. Le Secrétaire exécutif a résumé brièvement les bénéfices et synergies d'une coopération étroite entre l'AEW A et CAFF et a fait savoir que les discussions en vue de conclure un Mémoire de Coopération étaient en cours. Il espérait pouvoir rendre compte de la réussite de ce processus à la MOP5.

267. En réponse à une question soulevée par Wetlands International, le Secrétaire exécutif a réaffirmé que les questions en cours d'examen comprenaient celle de savoir si CAFF deviendrait un observateur officiel de l'AEW A et si le Mémoire de Coopération devrait être conclu directement avec CAFF ou avec le Conseil arctique.

Point n° 31 de l'ordre du jour - Autres développements d'intérêt pour l'Accord

a) Accord/MoU sur les rapaces et hiboux dans la région d'Afrique-Eurasie

268. Le Secrétaire exécutif a présenté le document AEW A MOP Inf. 4.5 *Projet de Mémoire d'entente sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs d'Afrique et d'Eurasie* et résumé les progrès accomplis

durant le processus de la CMS en cours pour élaborer une option pour une coopération internationale relative à ces groupes d'oiseaux. Une conférence internationale s'était tenue du 22 au 25 octobre à Loch Lomond, Écosse, en 2007 et l'on avait constaté que les États de l'aire de répartition n'avaient pas opté pour un accord, mais pour un MoU, avec une prochaine réunion d'adoption qui devrait se tenir à Abu Dhabi en octobre 2008. L'AEWA se réjouissait d'explorer des opportunités de coopération et de synergies grâce à ce nouveau cadre pour les rapaces migrateurs.

269. Les EAU, se prononçant en tant que l'un des partenaires chef de file concernant le développement de la coopération en matière de rapaces et d'hiboux migrateurs sous la CMS, a rappelé certaines démarches ayant abouti à la rencontre au R-U en 2007 et s'est réjouie aussi d'une coopération étroite avec l'AEWA et d'autres pour assurer l'efficacité maximum de sa mise en œuvre.

270. La France, s'exprimant au nom de l'UE et de ses États membres, avait pris note des informations fournies. Aucune résolution concernant ce point de l'ordre du jour n'était présentée, mais l'UE le jugeait important et souhaitait souligner l'importance des synergies. En particulier, l'UE jugeait essentiel d'examiner et de discuter cette nouvelle initiative par rapport à la structure générale de la famille de la CMS.

271. Soulevant un point de clarification, le Royaume-Uni a déclaré qu'aucune décision n'avait été prise à ce jour concernant le financement du nouveau MoU sur les rapaces et hiboux migrateurs, mais il n'y aurait pas de contributions financières obligatoires. Il serait important que le plus grand nombre possible d'États de l'aire de répartition de l'AEWA participent à la prochaine réunion à Abu Dhabi, où le MoU devrait être finalisé et adopté.

272. L'Allemagne a estimé que le nouveau MoU soulevait certaines considérations à long terme du point de vue de l'AEWA, y compris la cohérence de la couverture géographique des deux mécanismes. Pourquoi ne pas réfléchir sur l'élargissement de la zone de l'Accord AEWA afin que la couverture des mécanismes des oiseaux d'eau et des rapaces sous la CMS soit similaire ?

273. Reconnaisant le soutien apporté par l'EAU et la CMS permettant au Mali de participer à la réunion à Abu Dhabi, le Mali a approuvé entièrement l'appel des États membres de l'UE quant à la coopération et aux synergies au sein de la famille de la CMS. Il était important de comprendre les difficultés auxquelles se trouvaient confrontés de nombreux États essayant de travailler dans de multiples contextes partageant des objectifs similaires.

274. Le Secrétaire exécutif a noté que le Comité permanent de l'AEWA avait signalé qu'il était très intéressant pour l'AEWA de continuer à participer étroitement au développement du MoU sur les rapaces et hiboux migrateurs. Un représentant du Secrétariat participerait à la réunion d'Abu Dhabi.

b) Lancement du Plan d'action pour la voie de migration d'Asie centrale

275. Le Secrétaire exécutif a présenté le document AEWA MOP Inf 4.6 *Plan d'action pour l'itinéraire de migration d'Asie centrale* (CAF) constatant que cette question faisait l'objet d'un examen depuis quelque temps. Il n'y avait toujours pas de signal clair concernant le type d'instrument juridique qui serait utilisé pour mettre en œuvre le plan d'action, bien que ce dernier soit maintenant finalisé et disponible en ligne. Le plan d'action couvrait 30 pays, dont 16 États de l'aire de répartition, et 50 % des populations étaient des populations couvertes par l'AEWA. Il faudrait donc s'interroger sur l'utilité d'avoir deux instruments quasi parallèles. Depuis la MOP3 de l'AEWA, la CMS avait pris l'initiative d'examiner cette question et l'AEWA l'avait suivi à une certaine distance.

276. L'Arménie s'est félicitée de tous les efforts en vue d'une coopération efficace en relation avec la voie de migration d'Asie centrale. En tant que pays à l'intersection entre l'AEWA et les itinéraires de migration du CAF, l'Arménie s'est cependant interrogée sur la nécessité d'avoir un accord séparé.

277. La France, s'exprimant au nom de l'UE et ses États membres, a souhaité faire des commentaires très similaires à ceux qu'elle avait formulés en ce qui concerne le MoU sur les rapaces et hiboux migrateurs, c.-à-d. qu'il faudrait bien réfléchir sur la structure générale de la famille de la CMS dans son ensemble. Il était important de rechercher le plus de synergies possibles. L'UE souhaitait que le Comité permanent de l'AEWA soit tenu pleinement informé des progrès accomplis dans le processus du CAF.

278. Wetlands International a déclaré qu'un mécanisme de coordination intérimaire pour CAF avait été soustrait à Wetlands International. Plusieurs tâches avaient été définies et étaient actuellement réalisées:

- la communication via un site Web, des bulletins, brochures et posters; et
- quatre propositions pour des activités prioritaires au niveau de la voie de migration, p.ex. le développement d'un 'Rapport sur l'état de conservation' pour la région du CAF, le développement d'un réseau de sites critiques, d'une stratégie de surveillance et un travail sur le sujet de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1.

279. Toutes ces activités étaient très fortement consacrées aux synergies entre l'AEWA et le CAF en utilisant l'expertise existante et en évitant le double emploi.

280. La Russie a soutenu la position de l'Arménie. Il serait impossible pour les gouvernements de faire le même travail deux fois. Pour cette raison, il ne serait pas possible pour la Russie de soutenir officiellement le Plan d'action du CAF jusqu'à ce que il y ait clarté concernant les dispositions institutionnelles pour sa mise en œuvre. La Fédération russe soutenait le concept de l'AEWA étant responsable du Plan d'action du CAF, plutôt que l'établissement d'un nouveau mécanisme qui se recouperait avec le premier.

281. Prenant note des inquiétudes exprimées par la Russie, les Pays-Bas ont fortement encouragé la Fédération russe à devenir Partie contractante de l'AEWA. Les Pays-Bas ont rappelé le séminaire russo-néerlandais sur 15 ans de coopération environnementale (Septembre 2007. Moscow), durant lequel Wetlands International avait fait une présentation sur la nécessité pour l'Europe occidentale et la Russie de collaborer en matière des oiseaux migrateurs, ayant également souligné l'importance de l'AEWA.

282. Le Président a demandé au Secrétariat de faire le nécessaire pour optimiser la situation et pour maximiser les synergies dans la mesure du possible, y compris en ce qui concerne les aspects financiers.

Point n° 32 de l'ordre du jour– Rapports des Comités de session

283. De brefs rapports ont été présentés par les Présidents des deux groupes de travail mis en place pour examiner les avant-projets de résolutions et d'autres documents importants pour la MOP4.

284. Le Vice-président de la Suisse, s'exprimant en tant que Président du groupe de travail sur les questions techniques et scientifiques, s'est recommandé du bon esprit qui avait marqué les travaux du groupe pendant les sessions ayant eu lieu de 14h30 à 18h30 le 17 Septembre. Le groupe de travail avait traité neuf résolutions et identifié seulement quelques points en suspens devant être traités soit par le Secrétariat lorsqu'il préparera les avant-projets révisés, soit au cours de la session plénière d'aujourd'hui.

285. Le Vice-président du Sénégal, s'exprimant en tant que Président du groupe de travail sur les questions financières et administratives, a cité les documents révisés par les groupes de travail au cours des trois sessions des 17 et 18 Septembre. Certaines questions représentaient un défi de taille et il faudrait remercier les membres du groupe de travail de leur engagement et le Secrétariat de son soutien efficace.

Point n° 33 de l'ordre du jour - Adoption des résolutions et des amendements à l'Accord et à ses Annexes

286. Le Secrétaire exécutif a présenté la liste des avant-projets de résolutions pour adoption, indiquant ceux qui seront soumis sous leur forme originale et ceux qui seront présentés comme première ou deuxième révision:

AEWA Rés. 4.1 Rév. 2	Suppression progressive de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides
AEWA Rés. 4.2 Rév. 1	Répondre au besoin de progression des connaissances relatives à l'état de certaines populations d'oiseaux d'eau et aux facteurs conduisant à leur déclin

AEWA Rés. 4.3 Rév. 2	Législations sur la chasse et le commerce
AEWA Rés. 4.4 Rév. 1	Développement de bonnes pratiques pour la conservation des oiseaux d'eau menacés par le biais d'un plan d'action et de rétablissements
AEWA Rés. 4.5 Rév. 1	Espèces d'oiseaux d'eau non indigènes introduites dans la zone de l'Accord
AEWA Rés. 4.6 Rév. 1	Mise en place d'une procédure d'évaluation de la mise en œuvre
AEWA Rés. 4.7 Rév. 1	Adoption du Plan stratégique pour 2009-2017 et du format de rapport national en ligne
AEWA Rés. 4.8 Rév. 1	Questions financières et administratives (et annexes)
AEWA Rés. 4.9 Rév. 1	Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique ²
AEWA Rés. 4.10 Rév. 1	Priorités internationales de mise en œuvre de l'AEWA pour 2009-2012
AEWA Rés. 4.11 Rév. 1	Amendements des Annexes de l'Accord
AEWA Rés. 4.12	Adoption de directives pour l'interprétation des critères utilisés dans le tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA
AEWA Rés. 4.13	Procédure de soumission de propositions d'amendement des annexes de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
AEWA Rés. 4.14	Adoption des lignes directrices de conservation
AEWA Rés. 4.15 Rév. 1	Les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs
AEWA Rés. 4.16 Corr.1 Rév. 1	Répondre à la propagation de la souche H5N1 du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène
AEWA Rés. 4.17	Adoption et mise en œuvre des plans d'action internationaux par espèce
AEWA Rés. 4.18	Dispositions institutionnelles : Comité permanent
AEWA Rés. 4.19	Dispositions institutionnelles : Comité technique
AEWA Rés. 4.20	Remerciements aux organisateurs
AEWA Rés. 4.21	Date, lieu et financement de la cinquième session de la Réunion des Parties

287. Le Président a demandé au Secrétariat de présenter un avant-projet de résolution après l'autre. Après chaque présentation, le Président invite les délégués à faire des commentaires et/ou à proposer des amendements définitives avant de demander à la réunion d'indiquer son adoption (ou pas) des résolutions concernées.

AEWA Rés. 4.1 Rév. 2 - Suppression progressive de la grenaille de plomb pour la chasse dans les zones humides

288. S'agissant du paragraphe opérationnel 3, la Commission européenne a demandé que la date du 30 Septembre 2009, indiquée comme supprimée dans Rév. 2, soit remise.

289. La Résolution a été adoptée par consensus, sous réserve de l'inclusion de l'amendement demandé par la Commission européenne.

AEWA Rés. 4.2 Rév. 1 - Répondre au besoin de progression des connaissances relatives à l'état de certaines populations d'oiseaux d'eau et aux facteurs conduisant à leur déclin

290. La Résolution a été adoptée par consensus sans autre amendement.

AEWA Rés. 4.3 Rév. 2 - Législations sur la chasse et le commerce

291. La Résolution a été adoptée par consensus sans autre amendement.

AEWA Rés. 4.4 Rév. 1 - Développement de bonnes pratiques pour la conservation des oiseaux d'eau menacés par le biais d'un plan d'action et de rétablissements

292. La Résolution a été adoptée par consensus sans autre amendement.

AEWA Rés. 4.5 Rév. 1 - Espèces d'oiseaux d'eau non indigènes introduites dans la zone de l'Accord

² A l'origine, ce point se concentrait seulement sur la conservation de la Vallée du Grand Rift.

293. La France a proposé un amendement au paragraphe 14 en vigueur, qui serait formulé comme suit (amendement souligné): « Exhorte par ailleurs la France et toute autre Partie contractante dans laquelle l'espèce est présente comme espèce non indigène à entreprendre des mesures urgentes.... ».

294. L'Allemagne et le Royaume-Uni ont déclaré que dans le cadre du mécanisme de coordination de l'UE l'on avait convenu du texte de remplacement suivant pour le paragraphe 7 en vigueur: « Demande aux Parties contractantes d'envisager de mieux enregistrer et contrôler les collections dans le secteur de l'aviculture concernant les oiseaux d'eau non indigènes. » Le reste du paragraphe serait supprimé.

295. La Norvège a estimé que « waterbird » serait un terme plus approprié que « waterfowl » dans le texte amendé du paragraphe 7 en vigueur.

296. La Résolution a été adoptée par consensus, sous réserve de l'inclusion des amendements proposés par la France, l'Allemagne/le Royaume-Uni et la Norvège.

AEWA Rés. 4.6 Rév. 1 - Mise en place d'une procédure d'évaluation de la mise en œuvre³

297. La Résolution a été adoptée par consensus sans autre amendement.

AEWA Rés. 4.7 Rév. 1 - Adoption du Plan stratégique pour 2009-2017 et du format de rapport national en ligne

298. La France, se prononçant au nom de l'UE et de ses États membres, a fait une déclaration et demandé qu'elle figure dans le compte rendu de la MOP. L'UE estimait qu'il ne devrait pas y avoir confusion entre le travail des consultants et le travail réalisé par le Comité permanent et la Réunion des Parties. Certains amendements seraient donc demandés concernant l'Annexe 1 de la Résolution 4.7 afin d'éliminer des références inutiles aux consultants impliqués dans sa préparation.

299. S'agissant du paragraphe opérationnel 13, le Royaume-Uni a proposé d'amender la partie finale de ce paragraphe comme suit (amendement souligné): « ...via le système de rapport national en ligne, et de tenir compte du retour obtenu de la part des Parties contractantes basé sur... ».

300. La Résolution a été adoptée par consensus, sous réserve de l'inclusion de l'amendement proposé par la France (au nom de l'UE) et le Royaume-Uni.

AEWA Rés. 4.8 Rév. 1 - Questions financières et administratives (et annexes)

301. En réponse à une question du Niger, le Secrétaire exécutif a clarifié que le projet de budget se base sur la MOP5 qui se tiendra en 2012. Toutefois, le Secrétariat et le Comité permanent essaieraient de trouver un créneau pour organiser la réunion le plus tôt possible en 2012 de sorte que l'intervalle entre la MOP4 et la MOP5 ne soit pas trop long, tout en bénéficiant des avantages d'un report des dépenses de la MOP5 à l'exercice financier 2012. Une clarification à cet égard pourrait être insérée dans l'avant-projet de Résolution 4.21 concernant la date et le lieu de la MOP5.

302. La Résolution a été adoptée par consensus sans autre amendement.

AEWA Rés. 4.9 Rév. 1 - Initiative africaine pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats en Afrique

303. La Résolution a été adoptée par consensus sans autre amendement.

304. La France, s'exprimant au nom de l'UE et de ses États membres, s'est félicitée du fait que le budget et l'initiative africaine aient été approuvés dans des résolutions consécutives. Celles-ci représentaient deux pas en avant extrêmement importants pour l'Accord et l'on souhaitait remercier tous ceux ayant travaillé dur

³ En conformité avec les discussions menées pendant les séances plénières un peu plus tôt au cours de la Réunion, le titre de cette Résolution a été amendé de « Mise en place d'un groupe d'évaluation de la mise en œuvre » en « Mise en place d'une procédure d'évaluation de la mise en œuvre ».

pour assurer l'adoption des deux Résolutions. Il était particulièrement encourageant de voir le soutien pour la mise en œuvre de l'AEWA en Afrique renforcé.

305. L'Union africaine a également félicité la réunion de l'adoption de la Résolution 4.9 et souscrit aux commentaires faits par la France. Tous les États africains devant encore adhérer à l'AEWA comme Partie contractante étaient vivement encouragés à le faire.

AEWA Rés. 4.10 Rév. 1 - Priorités internationales de mise en œuvre de l'AEWA pour 2009-2012

306. La France, s'exprimant au nom de l'UE et de ses États membres, a déclaré que certaines Parties, notamment africaines, avaient fait des commentaires concernant l'établissement des priorités indiquées dans l'avant-projet de Résolution. L'UE suggérait donc d'amender le titre comme suit « Tâches internationales de mise en œuvre de l'AEWA pour 2009-2016 », avec les dates proposées indiquant la validité de la liste des tâches pour deux périodes intersessions.

307. La Résolution a été adoptée par consensus, sous réserve de l'inclusion de l'amendement proposé par la France (au nom de l'UE).

AEWA Rés. 4.11 - Amendements des Annexes de l'Accord

308. La Commission européenne s'est félicitée des amendements qui avaient déjà été introduits dans Rév. 1, mais propose un autre amendement du paragraphe opérationnel 8(c), dont le libellé devrait être:

« A la lumière du développement de la terminologie utilisée par l'UICN pour les Listes rouges, revoir en priorité l'applicabilité des critères de menace, en particulier la catégorie potentiellement menacé de l'UICN, à la liste des populations figurant dans le tableau 1 et à présenter des options pour l'amendement du tableau 1 à examiner par la 5^{ème} session de la Réunion des Parties ».

309. La France, s'exprimant au nom de l'UE et de ses États membres, a fait une déclaration pour le compte rendu. Les pays de l'UE avaient adhéré en toute bonne foi à l'Accord, reconnaissant que certains éléments de sa mise en œuvre étaient techniquement complexes. A cette fin, un certain degré de stabilité de l'Accord pendant un certain temps était nécessaire. Si le Comité technique jugeait nécessaire d'examiner les tableaux figurant dans les Annexes à l'Accord, il serait important de reconnaître que ces examens pourraient soulever des questions d'importance politique et non pas seulement de nature technique.⁴ Pour obtenir des décisions finales relatives à d'éventuels amendements aux tableaux, les Parties devraient donc prendre en compte plusieurs facteurs.

310. En ce qui concerne les implications que le statut des espèces quasi menacées pouvait avoir pour le Tableau 1 BirdLife International a noté avoir soulevé cette question durant la Réunion quelque peu précipitamment. BirdLife était conscient de la difficulté et de la complexité de cette question et déclare se réjouir à la perspective de travailler avec les collègues du Comité technique au cours de la prochaine période quadriennale.

311. La Résolution a été adoptée par consensus, sous réserve de l'inclusion de l'amendement proposé par la Commission européenne.

AEWA Rés. 4.12 - Adoption de directives pour l'interprétation des critères utilisés dans le tableau 1 du Plan d'action de l'AEWA

312. La Résolution a été adoptée par consensus sans amendement.

AEWA Rés. 4.13 - Procédure de soumission de propositions d'amendement des annexes de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie

⁴ Dans le cadre de la session en groupe de travail sur les questions techniques/ scientifiques BirdLife International avait suggéré des amendements au statut de conservation de populations figurant au Tableau 1.

313. La France, s'exprimant au nom de l'UE et de ses États membres, s'est interrogée sur la nécessité de cette Résolution, estimant la substitution du Comité permanent aux Parties contractantes non utile.

314. Le Secrétaire exécutif a recommandé de retirer cette Résolution mais a déclaré que de plus amples informations sur les questions qu'elle couvre pourraient être communiquées à la MOP5. Le Secrétariat avait rencontré une série de problèmes pour obtenir des propositions des Parties contractantes pour la MOP4 et il était possible que de tels problèmes surviendraient de nouveau à l'avenir.

315. La Résolution a été retirée par consensus.

AEWA Rés. 4.14 - Adoption des lignes directrices de conservation

316. La Résolution a été adoptée par consensus sans amendement.

AEWA Rés. 4.15 Rév. 1 - Les effets du changement climatique sur les oiseaux d'eau migrateurs

317. La Guinée-Bissau a proposé un amendement à la fin du septième paragraphe du préambule, qui serait formulé comme suit: «...et des zones humides saisonnières dans les régions arides, semi-arides et sub-arides; ».

318. Les Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'UE et de ses États membres, se sont félicités notamment des paragraphes opérationnels 4, 5 et 6. Ces paragraphes devaient être examinés et mis en œuvre parallèlement dans un souci d'efficacité et d'effectivité de l'Accord. En outre, il a été proposé d'aligner le langage de ces paragraphes avec celui du Plan stratégique qui avait été récemment adopté.

319. La Résolution a été adoptée par consensus, sous réserve de l'inclusion de l'amendement proposé par la Guinée-Bissau.

AEWA Rés. 4.16 Corr. 1 Rév. 1 - Répondre à la propagation de la souche H5N1 du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène

320. La Guinée-Bissau, soutenue par l'Union africaine, la Guinée et le Mali, a proposé un amendement au paragraphe opérationnel 3 comme suit: «...les ministères chargés de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement et de la santé... » et au paragraphe opérationnel 9 comme suit: «...des liens avec les ministères chargés de l'agriculture et de l'élevage et d'assurer... ».

321. Le Royaume-Uni, se référant aux discussions menées au sein du Groupe de travail technique et scientifique de la MOP4, a clarifié que les Annexes resteront partie intégrante de la Rés. 1.16 Corr.1 Rév.1. Comme les Annexes n'avaient pas été amendées elles n'avaient probablement pas été redistribuées aux délégués dans le but de réduire la consommation de papier.

322. En réponse à un point évoqué par l'Union africaine, le Royaume-Uni a déclaré que le paragraphe opérationnel 1 indiquait clairement que cette résolution s'appliquait à toutes les agences pertinentes.

323. La Résolution a été adoptée par consensus, sous réserve de l'inclusion des amendements proposés par la Guinée-Bissau.

AEWA Rés. 4.17 - Adoption et mise en œuvre des plans d'action internationaux par espèce

324. Le Secrétariat a résumé les conclusions du Groupe de travail technique et scientifique de la MOP4 relatives à chaque plan d'action par espèce couvert par l'avant-projet de Résolution:

- Flamant nain - aucun amendement résultant du groupe de travail.
- Spatule blanche- quelques amendements techniques proposés par le groupe de travail, tous intégrés.
- Barge à queue noire – quelques amendements techniques proposés par le groupe de travail, tous intégrés.

- Oie naine – à l’issue d’une discussion au sein du groupe de travail, des consultations informelles ultérieures avaient eu lieu parmi les États de l’aire de répartition. Le Secrétariat considérait le Plan d’action par espèces désormais prêt pour adoption.
- Érismeture maccoa - aucun amendement résultant du groupe de travail.
- Flamant nain - aucun amendement résultant du groupe de travail.
- Crabier blanc – aucun amendement résultant du groupe de travail.

325. Se référant à la synthèse pour le plan d’action par espèce pour l’Oie naine, la Norvège a proposé de supprimer la dernière phrase formulée comme suit: « Le résultat de ces recherches devrait être reflété dans les révisions futures de ce plan d’action » (p. 5 dans le texte anglais). La Suède s’est interrogée sur la base de cette proposition et suite à des discussions informelles ultérieures demandées par la Présidence, la France, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres, a présenté l’amendement suivant à la phrase dont la Norvège avait souhaité la suppression: « Toute version future du Plan d’action devrait prendre note de toute information nouvelle découlant de ces recherches de même que d’autres informations pertinentes ».

326. La Commission européenne a jugé très important de souligner pour le compte rendu de la réunion que si l’examen des questions en suspens impliquait des efforts et dépenses significatifs, les résultats de ces examens devraient être pris en compte dans le cadre de toute mise à jour future du plan d’action. Ceci ne préjugait pas les résultats de telles études qui devraient se baser sur la science.

327. La France, se prononçant au nom de l’UE et de ses États membres, était heureuse que le long et souvent difficile travail nécessaire pour préparer les sept plans d’action par espèce porte désormais ses fruits et que les États de l’aire de répartition puissent poursuivre la phase de mise en œuvre. Le plan d’action par espèce pourrait certainement être amendé à l’avenir, si nécessaire, mais les documents soumis pour adoption étaient la base de tout travail à réaliser. Dans les cas de l’Oie naine, les menaces pesant sur les espèces étaient si importantes qu’il était urgent d’avoir un plan d’action approuvé même si les détails ne paraissaient pas parfaits aux yeux de tout le monde. L’UE souhaite proposer deux petites modifications relatives à la page 14 du texte anglais:

- Dans les lignes neuf et dix du paragraphe commençant par « Le 20 octobre 2005 », le texte suivant devrait être supprimé: « (a) des restrictions concernant les mouvements des oiseaux en réponse aux préoccupations relatives à la dissémination de la souche H5N1 de la grippe aviaire (T. Larsson pers. comm.) et (b) en raison de ».
- La ligne onze du paragraphe commençant par « Suite aux consultations en 2006 et 2007 entre le Gouvernement allemand... », devrait être amendée comme suit: “...la pureté des oiseaux allemands reproduits en captivité n’existe toujours pas...”.

328. L’Allemagne a proposé un petit amendement additionnel à la ligne six du paragraphe commençant par « Suite aux consultations en 2006 et 2007 entre le Gouvernement allemand... », formulé comme suit: « ...oiseaux russes, ou de rechercher l’acceptation internationale... ».

329. La Suède a fait la déclaration nationale suivante et demande de l’inclure dans le compte rendu de la réunion:

« Bien que la Suède ne se réjouisse pas de la proposition de compromis suggérée, nous ne ferons pas obstacle à l’adoption du Plan d’action par espèce. Nous le considérons d’importance majeure pour le travail de conservation national en faveur de cette espèce menacée. Pour souligner notre engagement concernant cette question, la Suède a contribué financièrement à la finalisation du Plan d’action par espèce. La Suède regrette que les données basées sur des preuves sur l’état de cette espèce (y compris les observations sur le terrain validées et la référence aux Listes rouges nationale des espèces) que nous avons fournies n’aient ni été acceptées et ni intégrées dans le Plan d’action par espèce. Ceci s’applique aussi à leurs implications, à savoir que la population suédoise est complétée selon les Lignes directrices de l’UICN et que la population devrait être prise en compte dans la définition de la population finno-scandinave sauvage. »

330. Concernant le Plan d’action pour la Spatule blanche, l’Allemagne a souligné qu’elle devra encore examiner les révisions introduites dans le texte suite aux discussions menées dans le Groupe de travail technique et scientifique. L’Allemagne a donc émis la réserve de pouvoir revenir sur ce plan d’action si quelque chose semblait y manquer.

331. La Mauritanie a demandé à ce que le Plan d'action par espèce pour la Spatule blanche prenne en compte le faible succès de reproduction de cette espèce dans le Banc d'Arguin.⁵

332. Se référant à l'Annexe 7 du Plan d'action par espèce pour la Spatule blanche, la Commission européenne a rappelé qu'elle avait présenté un amendement au cours de la réunion du Groupe de travail technique et scientifique mais a déclaré que cet amendement n'avait pas encore été inclus. Il s'agissait de l'ajout d'une colonne sur les zones de protection spéciale, le niveau de protection le plus élevé existant dans l'UE. Un amendement similaire devrait être apporté aux plans d'action par espèce pour d'autres espèces importantes et ce dans le format révisé pour les futurs plans d'action par espèce

333. OMPO a exprimé ses inquiétudes concernant le plan d'action par espèce pour la Barge à queue noire, en particulier en relation avec l'utilisation du terme 'chasse illégale' et la question des compensations pour les communautés de pêche en Afrique qui d'après OMPO pourraient être affectées par les restrictions en matière de pêche.

334. Le Mali, le Sénégal, l'Union Africaine et la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) ont exprimé également leurs inquiétudes concernant l'aspect pratique du plan d'action par espèce par rapport aux contrôles en matière de pêche dans certaines régions d'Afrique. La FNC a estimé qu'il était plus important de réduire la prédation dans les zones de reproduction.

335. Le Secrétariat a rappelé que tous les plans d'action par espèce étaient des documents évolutifs pouvant être révisés à tout moment à la lumière d'informations nouvelles. Si nous entrons dans le détail de tous les points soulevés, il serait nécessaire de reporter le plan d'action tout entier jusqu'à la prochaine MOP.

336. La Commission européenne a déclaré déplorer que le débat ait été rouvert si tard dans la journée, notant que le plan d'action par espèce pour la Barge à queue noire était déjà en cours de préparation depuis un certain moment. Il existait déjà un plan d'action de l'UE pour cette espèce et le plan d'action par espèce de l'AEWA était essentiellement une extension du plan de l'UE. C'est pourquoi la Commission européenne, soutenue par la France et d'autres États membres, estimait qu'un moratoire sur la chasse était important. Les questions concernant la prédation dans les zones de reproduction ainsi que la chasse et la pêche en Afrique devraient être étudiées, mais ce serait dramatique de ne pas approuver le plan d'action par espèce aujourd'hui. La Commission proposait donc d'avancer, prenant note des inquiétudes exprimées par des États africains et d'autres.

337. Le Nigeria s'est référé à l'initiative pour l'Afrique adoptée par la Résolution 4.9 et a proposé de traiter les questions controversées dans le plan d'action par espèce dans ce cadre.

338. Le Président a conclu que le Plan d'action par espèce pour la Barge à queue noire devrait progresser pour être adopté, mais que les inquiétudes exprimées par les délégués africains devraient être prises en compte. Il faudrait demander au Comité technique de se pencher sur ces préoccupations, en liaison étroite avec l'initiative pour l'Afrique.

339. Le Secrétariat a suggéré l'ajout d'un sixième paragraphe opérationnel à la Résolution formulé comme suit: « Prie le Comité technique d'examiner les questions en suspens et/ou controversées dans les plans d'action par espèce identifiées à la MOP4 et de proposer des révisions appropriées pour les plans d'action par espèce pour examen et adoption par la MOP5 ».

340. La Résolution a été adoptée sous réserve de l'inclusion de l'amendement proposé par le Secrétariat (ajout d'un paragraphe opérationnel au texte de la Résolution) et sous réserve de l'inclusion des amendements convenus du texte des plans d'action par espèces individuels pour:

- la Spatule blanche (amendement proposé par la Commission européenne concernant l'Annexe 7)
- l'Oie naine (amendements proposés par la France, au nom de l'UE, et par l'Allemagne).

⁵ Ce commentaire se réfère à la sous-espèce endémique *Platalea leucorodia balsaci*.

341. La réunion a également noté la déclaration nationale faite par la Suède concernant le plan d'action par espèce pour l'Oie naine et qu'un certain nombre de questions en suspens dans le plan d'action par espèce pour la Barge à queue noire seraient soumises au Comité technique et à la nouvelle Initiative africaine de l'AEWA.

AEWA Rés. 4.18 - Dispositions institutionnelles : Comité permanent

342. Le Secrétaire exécutif a déclaré qu'au dernier paragraphe du préambule et au paragraphe 5 en vigueur, le mot « groupe » devrait être remplacé par « procédure ».

343. Les nominations suivantes avaient été reçues pour être incluses au paragraphe 1 en vigueur:

<u>Région</u>	<u>Représentant</u>	<u>Suppléant</u>
Europe et Asie centrale	Norvège	Ukraine
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Syrie	Tunisie
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale Equatoriale	Ghana	Guinée
Afrique de l'Est et Afrique australe	Ouganda	Madagascar

344. En réaction à un point de clarification soulevé par la Guinée-Bissau, le Secrétaire exécutif a confirmé que le Comité permanent se réunirait une fois tous les deux ans.

345. La Résolution a été adoptée par consensus, sous réserve de l'inclusion de l'amendement proposé par le Secrétariat et l'inclusion de la liste des candidats ci-dessus dans le paragraphe opérationnel 1.

AEWA Rés. 4.19 - Dispositions institutionnelles : Comité technique

346. Le Secrétariat a déclaré que plusieurs petits amendements devront être intégrés en conséquence de la discussion menée sous le point n°30 de l'ordre du jour. Ils concernaient l'Article 6.2 et un changement du nom du suppléant pour Wetlands International à l'Appendice I. En plus, « (Royaume-Uni) » devrait être ajouté après le nom de M. David Stroud, le représentant régional nommé pour l'Europe du Nord et du Sud-ouest à l'Appendice I.

347. Plusieurs délégués ont proposé des noms pour inclusion à l'Appendice I. Toutefois, le Secrétariat a réitéré deux principes clés:

- Les membres du Comité technique seront nommés en fonction de leur expertise et non pas en tant que représentants de leur pays d'origine;
- Aucun nom ne pourra être inclus à l'Appendice avant que la personne concernée ne soit contactée et ait indiqué clairement son accord d'être nommée.

Malheureusement, aucune des nominations additionnelles suggérées par les délégués ne répondait à ces deux principes.

348. La Croatie a signalé des erreurs dans les renvois entre les Articles du mode de fonctionnement du Comité technique (Appendice II). Le renvoi à l'Article 12 dans l'Article 19 devrait renvoyer à l'Article 17 et le renvoi à l'Article 18 dans l'Article 25 devrait renvoyer à l'Article 24.

349. La Résolution a été adoptée par consensus, sous réserve de l'inclusion des amendements résumés par le Secrétariat et les erreurs soulignés par la Croatie. Aucun des postes signalés « vacants » à l'Appendice I de l'avant-projet de Résolution 4.19 n'était occupé au moment de l'adoption finale de la Résolution. Il a été convenu que le Secrétariat se chargerait de prendre les mesures nécessaires afin d'occuper les postes vacants.

AEWA Rés. 4.20 - Remerciements aux organisateurs

350. Le Secrétaire exécutif a présenté cette Résolution comme étant une des plus importantes à la MOP et la recommande aux délégués, remerciant particulièrement le Gouvernement de Madagascar et tous les gouvernements et organisations figurant dans les paragraphes au préambule.

351. La France, s'exprimant au nom de l'UE et de ses États membres, a estimé que tous les participants souhaiteront souscrire à cette Résolution. Elle tenait également à remercier le Secrétariat, le Président et les Vice-présidents ayant tous contribué de manière décisive à résoudre des questions difficiles.

352. L'Union africaine (AU), se prononçant au nom des délégués africains, a signalé son ferme soutien à la Résolution et promis que l'AU encouragerait les États africains à adhérer à l'AEWA et à mettre en œuvre rapidement les Résolutions adoptées par la MOP4. Il faudrait féliciter sincèrement le Gouvernement de Madagascar d'avoir accueilli la MOP.

353. La Résolution a été adoptée par acclamation.

354. Madagascar a exprimé sa reconnaissance pour la coopération dont avaient fait preuve le Secrétariat et de nombreux autres partenaires. Madagascar a remercié les délégués de leur participation constructive leur souhaitant un bon retour en toute sécurité.

AEWA Rés. 4.21 - Date, lieu et financement de la cinquième session de la Réunion des Parties

355. Le Secrétaire exécutif a recommandé d'organiser la MOP5 début 2012. Ceci impliquerait une légère modification du premier paragraphe opérationnel. La date précise dépendrait de la date de la COP11 de la Convention de Ramsar, car il était vital de maximiser les synergies entre l'AEWA et Ramsar. Jusqu'à présent, aucune offre officielle pour accueillir la MOP5 n'avait été communiquée.

356. La France s'est réjouie de se porter candidate pour accueillir la MOP5, notant que si son invitation était acceptée, la réunion n'aurait pas lieu à Paris, mais se tiendrait très probablement sur le littoral français.

357. Cette nouvelle annoncée par la France a été accueillie par des acclamations.

Point n° 34 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la Réunion

358. Le Secrétaire exécutif a attiré l'attention sur le fait qu'un projet de compte rendu couvrant les trois premières journées de la MOP4 avait été distribué aux délégués dans les deux langues officielles. Le projet de compte rendu concernant la quatrième et dernière journée serait disponible sous peu sur le site Web de l'AEWA. Des commentaires écrits seraient les bienvenus et devraient être transmis au Secrétariat dans les deux semaines suivant la fin de la réunion.

Point n° 35 de l'ordre du jour - Date et lieu de la cinquième session de la Réunion des Parties

359. Comme convenu par l'adoption de la Résolution 4.21 sous le point n°33 de l'ordre du jour, la MOP5 se tiendra le plus tôt possible en 2012, sous réserve que l'exigence de maximiser les synergies avec l'échéance de la COP11 de la Convention de Ramsar soit prise en compte et sous réserve des négociations avec le Gouvernement de France comme hôte de la MOP5.

Point n° 36 de l'ordre du jour - Divers

360. Le Vice-président du Sénégal a présenté un bref compte rendu de l'atelier de deux jours sur les compétences en matière de négociation qui s'était tenu les 13 et 14 Septembre 2008, organisé par le Secrétariat de l'AEWA, en étroite coopération avec le PNUE, et UNEP, et conduit par Elizabeth Mrema et Abdoulaye Ndiaye. L'accent avait été mis sur les pays africains anglophones et l'atelier visait à renforcer et améliorer les compétences pour une négociation efficace au sein des AEM. Les sujets discutés étaient entre autres:

- les positions et stratégies de négociation nationales
- la préparation et la planification efficaces des négociations au niveau national
- l'efficacité de la participation aux négociations et de la conduite de celles-ci
- le suivi national des résultats des négociations et

- la gestion des attentes et des résultats.

361. Il souhaitait remercier les gouvernements de la Norvège, de la Suède et de la Suisse pour les contributions apportées au PNUE/DELIC.

362. Un atelier similaire serait organisé pour les participants francophones avant la prochaine MOP.

363. La France a remercié tous ceux ayant participé aux efforts en vue de renforcer l'AEWA pour l'avenir, y compris dans le contexte des négociations budgétaires et de la reconnaissance des mesures nécessaires sur le plan linguistique. Les questions environnementales étant souvent traitées 'au deuxième rang', la participation engagée d'un si grand nombre de délégués à la MOP4 avait été un signe fortement encourageant.

364. Le représentant de l'Union africaine a remercié les pays africains anglophones de leur soutien et exprimé l'espoir que toute l'Afrique parlera d'une seule voix aux MOPs futures.

Point n° 37 de l'ordre du jour– Clôture de la Réunion

365. La cérémonie de clôture a été présidée par Son Excellence, le Ministre de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme de Madagascar.

366. Le Secrétaire exécutif a rappelé la décision prise il y a trois ans d'organiser la MOP4 à Madagascar et exprime ses remerciements au Gouvernement de Madagascar et au Ministère de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme (MEFT), en particulier pour leur soutien afin de faire aboutir la réunion. Des remerciements devraient être exprimés au Ministre et aussi à l'adresse du Secrétaire général du MEFT pour la présidence du Groupe de travail de la MOP4 chargé d'organiser cette réunion, y compris la logistique, les manifestations parallèles et les excursions. Des remerciements particuliers s'adressaient aussi au correspondant du Secrétariat de l'AEWA basé au MEFT et chargé des activités courantes ainsi qu'au Ministère de l'intérieur d'avoir apporté son aide concernant les formalités de visa et d'autres questions. L'AEWA était aussi extrêmement reconnaissante à tous les gouvernements et organisations ayant contribué financièrement à la réunion.⁶ Plus de 100 personnes avaient travaillé dur dans les coulisses pour que la réunion se tienne, y compris les représentants d'ONG locales.⁷ La direction de l'hôtel Carlton avait apporté son aide de diverses manières et l'équipe d'interprètes avait été indispensable comme d'habitude.

367. Son Excellence, le Ministre de l'Environnement, des Forêts et du Tourisme a félicité les délégués du dur labeur accompli au cours de la MOP4 et déclaré que la réunion avait été caractérisée par un échange d'opinions ouvert et ayant débouché sur un consensus très large. Peut-être les participants avaient été inspirés par l'air magique à Madagascar! Le Ministre a exprimé sa conviction personnelle que les oiseaux migrateurs pourront être d'importants ambassadeurs pour la conservation de la biodiversité transfrontalière, étant donné qu'ils se déplacent au-delà des barrières politiques et linguistiques sans distinction entre riche et pauvre. La durée de la MOP n'avait pas suffi pour que les participants puissent obtenir une image complète des efforts déployés par le Gouvernement malgache au nom des oiseaux migrateurs. Bien que Madagascar soit une Partie contractante récente à l'AEWA, l'accueil de la MOP4 était important à plusieurs niveaux et le pays était fier d'avoir accueilli la MOP4 ici à Antananarivo. Tous les participants étaient chaleureusement invités à retourner afin de voir plus du littoral de Madagascar (5.600 km), des lacs et zones humides (un million d'hectares) et des zones protégées (six millions d'hectares). Clôture de la MOP4, Son Excellence a souhaité un bon retour aux délégués et exprimé son profond espoir que l'AEWA maintiendra son actuelle altitude de croisière élevée.

368. La cérémonie de clôture s'est terminée par la présentation d'une chanson intitulée « Love, Peace and Unity » en anglais, français et malgache.

⁶ Leur liste complète figure dans la Résolution 4.20.

⁷ Figurant également dans la Résolution 4.20.